Un projet pour la Cité Michelet

PROPOSITIONS DE REQUALIFICATION

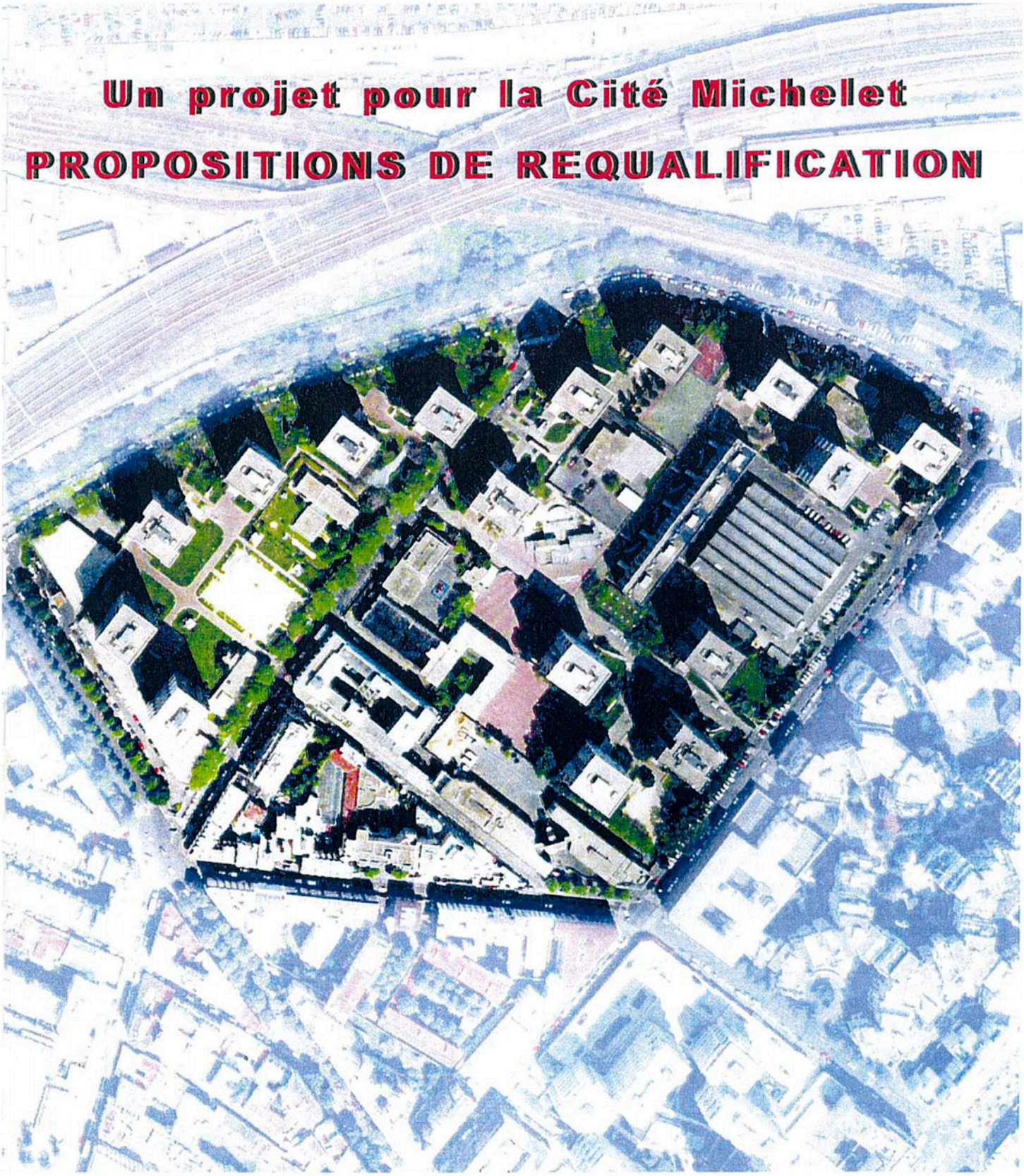

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE LA CONSTRUCTION

ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Mars 2001

SERVICES ET ORGANISMES AYANT CONTRIBUÉ À LA CONSTITUTION DU DOSSIER :

DIRECTIONS DE LA VILLE :

Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction (Pilote)

Direction de la Vie Locale et Régionale

Direction de la Voirie et des déplacements

Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts

Direction du Patrimoine et de l'Architecture

Direction du Développement de l'Activité Économique et de l'Emploi

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Direction des Affaires Culturelles

Direction de la Jeunesse et des Sports

Direction des Affaires Sociales

ORGANISMES EXTERIEURS :

Atelier Parisien d'Urbanisme

Office Public d'Aménagement et de Construction

Stagiaires de L'Atelier Parisien d'Urbanisme et de la Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction

Équipe de développement local du quartier Curial-Cambrai Alphonse-Karr

Le dossier a été réalisé par :

La Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction

SDER

- M. B. LANDAU
- M. V. HOFMANN
- Mme F. GROULON
- M. J.-Y. PRIOU
- M. E. REGIS-LYDI

SDA

- MME A. DUSAPIN

SECP

- Mme L. VISCONTE

La Direction de la Vie Locale et Régionale

- Mme M.-C. BLANC

L'Atelier Parisien d'Urbanisme

- Mme C. BLANCOT
- Mme P. SORLIN

SOMMAIRE

A - INTRODUCTION

- Un projet inscrit dans "la politique de la Ville" p. 3
- *DIAGNOSTIC SUR LA CITÉ - Synthèse du document de février 2000* *p. 4*

B - RAPPEL DES PREMIÈRES ACTIONS DÉCIDÉES EN CLC 2000 p. 5

- Les actions de la Ville p. 5
- Les actions de l'OPAC p. 6

C - LES OBJECTIFS DE REQUALIFICATION p. 9

1 - Remodeler la structure urbaine de la Cité p. 9
2 - Restructurer et redistribuer les équipements et les services municipaux p. 9
3 - Créer des résidences d'habitation p. 9
4 - Revitaliser la vie de quartier, les activités, les commerces et diversifier les fonctions p. 9
5 - Requalifier le paysage et mettre en valeur l'espace public p. 10

D - LES PROPOSITIONS p. 14

- Proposition A : description - estimation sommaire p. 13
- Proposition B : description - estimation sommaire p. 17
- Proposition C : description - estimation sommaire p. 21
- Proposition D : description - estimation sommaire p. 25

E - POURSUITE DE LA DÉMARCHE p. 29

ANNEXES p. 31

services municipaux
terrain de sport
école maternelle
CASAL
services municipaux
école maternelle et primaire
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P

A - INTRODUCTION

UN PROJET INSCRIT DANS "LA POLITIQUE DE LA VILLE"

La Cité Michelet est l'un des plus importants ensembles de logements sociaux construits à Paris à la fin des années 60 : près de 1800 logements répartis entre 16 tours de 18 étages et un bâtiment barre de 8 étages. Elle est gérée par l'OPAC qui est propriétaire de 100% du foncier et des bâtiments d'habitation.

Le site, Curial Cambrai Alphonse Karr, dans lequel elle se trouve, a fait l'objet, dans le cadre d'un Projet de Développement Social Urbain, d'une convention associant la Ville de Paris et l'Etat en 1995, puis la Région en 1996. Actuellement, son inscription a été reconduite dans le Contrat de Plan 2000-2006.

En 1999, la DAUC a engagé une réflexion approfondie sur la requalification de la Cité, à la demande de l'OPAC et de l'Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme.

Suivie par un comité de pilotage animé par la Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction, (composé de tous les services de l'administration parisienne concernés, de l'Atelier Parisien d'Urbanisme et de la Direction de la Vie Locale et Régionale et de l'OPAC), cette réflexion a donné lieu un an plus tard à l'élaboration d'un premier document intitulé **"Un projet pour la Cité Michelet - Diagnostic"**, mettant en évidence les potentialités du site, ses dysfonctionnements, et proposant des orientations pour un projet de requalification.

Ce document, présenté en commission locale de concertation, en mars 2000, a fait l'objet d'une large diffusion auprès des élus, des services de la Ville, des associations locales et des résidants. Il a été présenté aux associations lors d'une réunion publique le 10 juin 2000

Il était convenu, à l'issue de cette phase de diagnostic et de la concertation qui l'a accompagnée de travailler sur des scénarios de réaménagement de la Cité et sur la stratégie pouvant, en termes opérationnels, être retenue pour les mettre en œuvre. Ce travail a été confié à l'APUR, la DAUC poursuivant son rôle de maîtrise d'ouvrage urbaine globale.

C'est l'objet du présent document qui rappelle les actions immédiates d'intervention décidées en 2000 et présente les différents scénarios de requalification.

DIAGNOSTIC - SYNTHÈSE DU DOCUMENT DE FÉVRIER 2000

La Cité Michelet illustre les conceptions urbaines des années 1960-70. S'écartant du schéma de la ville traditionnelle, avec ses alignements sur rues, son parcellaire étroit mais clairement défini, les urbanistes ont conçu des concepts urbains nouveaux, où les immeubles de grandes hauteurs, selon un plan " libre ", dégageaient de vastes espaces au sol, intégrant plus ou moins les équipements municipaux.

Cette approche, on le constate, aujourd'hui, portait malheureusement en elle les germes des dysfonctionnements dont un certain nombre de grands ensembles sont le théâtre à présent. " Morceaux de ville " dans la Ville, artificiellement intégrés aux quartiers, ils vivent le plus souvent en vase clos, et posent des problèmes de gestion et de société difficilement surmontables.

Le cas de la Cité Michelet, est encore aggravé par son enclavement aux confins du nord-est parisien, et par la dégradation de son climat social.

Le diagnostic a mis en évidence plusieurs éléments regroupés par souci de clarté d'exposition sous trois rubriques :

- La structure urbaine et les espaces publics,
- la vie sociale, les équipements et l'habitat,
- l'environnement paysager et architectural.

1 . La structure urbaine et les espaces publics

- Conçu selon un plan " libre ", le plan masse de la Cité possède toutes les caractéristiques de l'urbanisme dit moderne qui a prévalu dans les années 60-70. La Cité n'a pas bougé depuis sa construction. Son statut foncier, son mode de gestion et l'implantation de ses bâtiments ne lui ont pas permis d'évoluer, de se transformer.

- L'emprise au sol des bâtiments est la plus réduite possible et dégage de vastes espaces, aux statuts et à l'usage souvent mal définis. Alors que les espaces libres occupent 80% des terrains, seule 10% de cette surface est affectée à des fonctions de loisirs, de jeux et de repos (un petit jardin et un terrain de jeux). Plusieurs lieux n'ont pas d'affectation, comme par exemple l'aire sablée le long de la rue Curial, les pelouses aux pieds des tours ; les autres servent uniquement à circuler (desserte des bâtiments d'habitation, accès aux engins de sécurité des pompiers, collecte des ordures ménagères..).

- On constate que les habitants traversent la Cité sans utiliser les rues qui la bordent. Celles-ci, comme par exemple la rue Gaston Tessier, sont considérées comme des espaces de service, des grands parkings de surface, et ne desservent ni les équipements, ni les logements, à l'exception des commerces et d'une tour.

- Ces dispositions spatiales rendent complexe l'adressage des bâtiments, qu'il s'agisse des habitations ou des équipements. Il y a un vrai problème de lisibilité de l'emplacement et de pratique des bâtiments dans la ville ; ils ne sont pas directement repérables depuis les rues. Cette conception influe sur leur propre fonctionnement, surtout celui des équipements qui ont tendance à se refermer sur eux-mêmes dans un environnement perçu comme hostile.

2 . La vie sociale, les équipements, l'habitat

- On constate de réelles difficultés de voisinage dans certains endroits de la Cité entre les bâtiments d'habitation et les équipements publics. C'est surtout le cas de la proximité du terrain de sports avec les tours I et J, et du surplomb de la tour O sur les cours des écoles élémentaires A et B.

- Les services municipaux installés dans la Cité occupent des terrains et des bâtiments d'une façon qui mérite d'être expertisée en détail ; c'est le cas du bâtiment occupé par le STEGC et la DPJEV, d'une part, et du bâtiment occupé par l'ASPP et la DPE, d'autre part. Il convient de savoir si l'emprise des terrains utilisés et l'organisation des bâtiments correspondent encore aux besoins des services.

- Le fonctionnement des rez-de-chaussée et des sous-sols des tours n'est pas satisfaisant en terme de gestion et de sécurité. L'accès aux logements croise l'accès à des locaux associatifs ou à d'autres fonctions (entretien, ramassage des ordures...). Pour des raisons de sécurité, de confort et de gestion, il est souhaitable de séparer les flux.

- Les accès à trois groupes scolaires se trouvent concentrés en un seul lieu, ce qui crée des problèmes d'encombrement, de perte de temps sur la vie scolaire, de fonctionnement autonome des écoles et de sécurité. Il en est de même pour un équipement comme le gymnase qui fonctionne aussi en dehors des rythmes scolaires.

- Plusieurs espaces libres, au statut non défini participent au climat d'insécurité et posent des problèmes d'entretien ;

- La localisation de l'offre commerciale de la Cité est déséquilibrée, la présence de commerces de proximité renforcerait l'animation de principaux lieux de passage, surtout au sud-est.

- La question de stationnement résidentiel des habitants de la Cité n'est pas résolue dans des conditions satisfaisantes, surtout au sud de la Cité.

3 . L'environnement paysager et architectural

- De façon générale le traitement paysager des espaces libres mérite d'être amélioré, et la structure végétale renforcée ; l'architecture des tours et des équipements qui dégage une impression de monotonie doit être aussi requalifiée. Les différences d'échelle entre les équipements et les logements sont trop brutales ; il ;est souhaitable de trouver des solutions spatiales qui " humanisent " par des solutions formelles le paysage bâti et végétal.

B - RAPPEL DES PREMIÈRES ACTIONS DÉCIDÉES EN C.L.C. de mars 2000

Il s'agit d'actions évoquées en commission locale de concertation dans le but d'améliorer dès à présent le cadre et les conditions de vue de la Cité, sans attendre la mise au point du projet global de requalification.

Ces actions, en cours de réalisations ou programmées, sont du ressort à la fois de la Ville et de l'OPAC

Les actions de la Ville sont les suivantes :

MARCHÉ ALIMENTAIRE :

- L'extension du marché alimentaire de la rue de Crimée est décidée ; elle doublera la capacité actuelle du marché. La convention DFAE - OPAC (de mise à disposition du terrain de l'OPAC au profit de la Ville) est prête pour passer au Conseil de Paris (courant du 2ème trimestre 2001). La délibération intégrera la modification des jours d'ouverture (mercredi et samedi). Le coût des travaux, estimé à 600.000 FF est inscrit au budget modificatif 2001 de la DFAE ;

VOIRIE :

- La DVD poursuit les études de requalification des voies autour de la Cité. Celles-ci portent sur le recalibrage des chaussées et des trottoirs ainsi que des plantations d'alignements (pas toujours possibles à cause des réseaux en sous-sols) sur les rues Curial, de Cambrai et Gaston Tessier. Les travaux pourraient être réalisés en 2002 sur la rue de Cambrai et en 2003 sur la rue Curial.

ÉCLAIRAGE :

- L'amélioration de l'éclairage public (rénovation des luminaires), commencée par la rue Curial, s'achèvera en 2002 par la rue de Cambrai.

MOBILIER URBAIN :

- La réfection générale du mobilier urbain est programmée en 2002 - 2003.

PLANTATIONS :

- La DPJEV a réalisé un relevé de l'état phytosanitaire des arbres sur les rues Curial et de Cambrai, en vue de l'extension des plantations d'alignement.

PROPRETÉ

- La DPE a mis en place, depuis janvier 2000 sur le quartier, un second service de balayage l'après-midi, qui permet une meilleure propreté.

- L'horaire de la collecte des ordures ménagères a été adapté dans la Cité, pour éviter la sortie des écoles. Désormais, les bennes passent de 17 heures à 21 heures, des horaires définitifs devant être progressivement déterminés.

BATIMENT DU STEGC ET DE LA DPJEV :

- Les travaux de nettoyage de la toiture et de réparation de la clôture, n'ont pu être effectués, faute de l'inscription d'une ligne budgétaire adéquate.

Les actions de l'OPAC sont les suivantes :

TRAVAUX DIVERS :

- Halls d'immeubles : les tours concernées par la réfection (Changement de portes, boites à lettres, tapis de sol) sont les tours D - E - D - F - H.

- Eclairage : l'OPAC travaille sur le renforcement de l'éclairage à l'entrée des tours et sur la suppression des " trous noirs " à l'intérieur de la Cité. Un prototype par projecteurs a été installé, tour O ; il est prévu d'équiper d'autres tours en 2001.

- Signalisation - adressage : un dispositif visant à améliorer la signalisation et à clarifier les adresses a été mis en place au pied des tours K et L. Il sera étendu à l'ensemble des tours en 2001.

- Ravalement des façades des commerces de la rue de Crimée : les travaux d'étanchéité des terrasses ont été réalisés ; le ravalement des façades est prévu en 2001.

- Nettoyage : depuis le mois de février 2000, un nouveau service de nettoyage des halls, les samedi et dimanche matin, par une entreprise de nettoyage a été mis en place. Le nettoyage des espaces libres et l'entretien des pelouses en pieds d'immeubles sont facilités depuis l'installation de clôtures qui permettent de les protéger des déjections canines et des passages répétés des scooters.

- Graffitis : un plan de lutte anti-graffiti a été appliqué en juin 2000 pendant trois semaines en juin 2000 ; il sera renouvelé.

- Plantations : les plantations ponctuelles supplémentaires n'ont pas encore été effectuées ; elles le seront prochainement.

- Maintenance : des équipements vandalisés ont été réparés (vitres etc.).

RÉSIDENTIALISATION

- L'OPAC a confié une étude de résidentialisation de deux tours pilotes, les tours H et I, choisies en concertation avec les habitants de la Cité, aux architectes associés MM. BASSELIER et JARZAGUET. Quatre réunions ont été organisées avec une dizaine de locataires - relais.

- Le projet prévoit de modifier les accès des tours en les adressant sur rue. Un local pour vélos et poussettes et un local poubelles sont aménagés au rez-de-chaussée, et un bâtiment annexe, comprenant la loge du gardien et les boites à lettres, est adjoint à chaque tour. Les entrées sont équipées d'Interphones.

- Les travaux pour ces deux tours sont prévus en 2001 (le dossier de permis de construire est en cours d'instruction).

Cet exercice est un " projet test " qui, au vu de ses résultats, sera généralisé à l'ensemble de la Cité, en fonction des scénarios retenus pour la requalification globale.

LOCAL D'EXPOSITION

- l'OPAC a mis à la disposition de la Ville un local d'exposition d'une soixantaine de m^2, situé au rez-de-chaussée de la tour E, où tous les acteurs de la concertation pourront débattre autour du projet de requalification

CITÉ MICHELET

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS PRISES EN CLC LE 16 MARS 2000 ET DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS AU 28 FÉVRIER 2000

THEMES	Directions	Calendrier	Décisions prises en CLC le 16 mars 2000	État d'avancement au 28 février 2001	Informations complémentaires
REQUALIFICATION DE LA CITÉ MICHELET		**2000**			
Scénarios d'aménagement	APUR - DAUC	2000	Réalisations de 2 à 3 scénarios d'aménagement	En cours - Plusieurs esquisses de scénarios ont été réalisées	
Mode opérationnel	DAUC	2000	Recherche de l'outil juridique le plus adapté au projet	En cours	Prise en compte des nouvelles obligations liées à la loi SRU
Concertation	Comité de pilotage	2000	Organisation de la concertation	En cours	
Réunion publique	Comité de pilotage	2000	Organisation d'une grande réunion de concertation	Réunion publique organisée le 27 juin 2000	
Exposition	Comité de pilotage	2000	Ouverture d'un local d'exposition	En cours	Local retenu : tour C (ACASA)
VOIRIE		**2000**			
Rues Curial et Cambrai	DVD	2000	Requalification-amélioration des rues Curial et Cambrai	Partiellement réalisées	
Trottoirs - stationnement	DVD	2000	Élargissement des trottoirs - traitement du stationnement sauvage	Travaux non réalisés	Travaux pourraient être réalisés rue de Cambrai en 2002 et rue Curial 2003
Éclairage public global	DVD	2000	Amélioration de l'éclairage public	Rénovation globale de l'éclairage prévue en 2002	
Éclairage public - rue G. Tessier - Curial	DVD	2000	Modernisation de l'éclairage public	Rénovation des luminaires réalisée fin 2000	Travaux de modernisation programmés rue Gaston Tessier début 2001
Éclairage public - rue Cambrai	DVD	2000	Modernisation de l'éclairage public	Travaux programmés début 2001 rues de Cambrai	
Plantations d'arbres	DVD - DPJEV	2000	Plantations d'arbres sur les voies publiques	Plantations non réalisées - DPJEV non saisie officiellement	État phytosanitaire réalisé sur les arbres des rues Curial et Cambrai
Mobilier urbain	DVD	2000	Renouvellement du mobilier urbain	Réfection générale programmée en 2002-2003	
Cabines France-Télécom	DVD - Fr. Télécom	2000	Changement des cabines (ouvertes)	Nouvelles bornes téléphoniques Fr.-Télécom installées	
OPAC		**2000 - 2003**			
Résidentialisation	OPAC	2000 - 2003			
Concertation	OPAC	2000	Concertation avec les habitants - Choix des tours prototypes	4 réunions organisées avec une dizaine de locataires-relais	Tours H et I désignées - plans et maquette soumis aux locataires-relais
Résidentialisation pilote - Tours H et I	OPAC	2000 - 2001	Réalisation d'un projet de résidentialisation des tours H et I	Projet et dossier APS réalisés et transmis	Plans et maquette exposés Tour I fin 2000 - Dossier APS à l'instruction
Résidentialisation globale	OPAC	2001 - 2003	Généralisation du principe de résidentialisation à toutes les tours		
Autres travaux	OPAC	2000			
Halls d'immeubles	OPAC	2000	Réfection de quelques halls	Travaux réalisés (changement portes, boîtes-aux-lettres, tapis)	Tours concernées E-D-F-G, E-G-L, D-E-G-H
Halls et cabines d'ascenseurs	OPAC	2000	Nettoyage des halls et cabines d'ascenseurs les week-end	Entretien effectué	
Éclairage extérieur des pieds d'immeubles	OPAC	2000	Amélioration de l'éclairage - instal° de projecteurs complémentaires	Expérimentation tour O en 2000	Extension à d'autres tours prévue en 2001
Signalisation - adressage	OPAC	2000	Amélioration de la signalisation et clarification des adresses	Dispositif réalisé au pied des tours K-L mais non généralisé	Extension à toutes les tours en 2001
Équipements	OPAC	2000	Réparations d'équipements vandalisés (vitres ...)	Réparations effectuées	
Graffitis	OPAC	2000	Plan de lutte anti-graffitis	Plan appliqué en juin 2000 durant 3 semaines	A renouveler
Plantations d'arbres	OPAC	2000	Plantation de quelques arbres	Plantations non réalisées	Non programmées en 2001
Commerces de la rue de Crimée	OPAC	2000	Ravalement des façades des commerces de la rue de Crimée	Travaux non réalisés en 2000, prévus en 2001	Travaux d'étanchéité des terrasses réalisés fin 2000
MARCHÉ CRIMÉE		**2000**			
Marché Crimée	DFAE - OPAC	2000	Extension et doublement de la superficie du marché	Convention DFAE-OPAC prête pour passage Conseil de Paris	Délib. intègrera modification des jours d'ouverture (mercredi et samedi)
PROPRETÉ		**2000**			
Collecte des ordures ménagères	DPE	2000	Mise en place d'un tour spécialisé d'enlèvement des OM après 17 h	Mise en place effective entre 17h et 21h sans horaires fixes	Horaires définitifs devant être progressivement déterminés
BATIMENT STEGC - DPJEV		**2000**			
Clôture et toiture	DPA - DPJEV	2000	Réfection de la clôture et nettoyage des toitures	Travaux non réalisés	Financements non actés en Conseil de Paris

ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – LA BOUCLE
87 rue Curial – Tour E 75019 PARIS Tél. 01 40 38 36 04 Fax 01 40 38 19 85 E-mail equipelocale19@free.fr

C - LES OBJECTIFS DE REQUALIFICATION.

Chacun des thèmes développés dans le diagnostic conduit à rechercher des réponses, à définir des objectifs de revitalisation de la Cité.

L'objectif principal est d'intégrer la Cité dans le tissu urbain environnant. Cette intégration urbaine et architecturale devrait accompagner et favoriser les actions de développement social et de redynamisation commerciale. L'ensemble des partenaires concernés, en premier lieu les habitants, seront, à chaque étape, associés au processus de décision.

1 - Remodeler la structure urbaine de la Cité

La structure urbaine détermine en grande partie le fonctionnement de la Cité et ses usages.

Les habitants doivent pouvoir accéder à leur logement et aux équipements, par un réseau de voies publiques répondant aux normes traditionnelles d'équipement des rues parisiennes.

Le statut des espaces libres doit être clarifié pour améliorer et diversifier leur usage et faciliter leur gestion. Cette démarche permettra de créer de nouveaux équipements, notamment un jardin public pour l'ensemble du quartier avec des jeux pour les enfants ou les adolescents.

Ces objectifs nécessitent un redécoupage du foncier et une nette séparation des voies publiques, des espaces privés et des équipements.

2 - Restructurer et redistribuer les équipements et les services municipaux

Les équipements ont besoin d'être restructurés et adaptés ; leur situation a un impact déterminant sur la vie de la Cité. La proximité de certains d'entre eux par rapport aux logements est un facteur d'insécurité et de malaise.

Pour exemple, les cours d'écoles ne sont pas actuellement protégées contre les jets d'objets divers en provenance des fenêtres des tours qui les surplombent.

L'objectif est donc d'améliorer le fonctionnement des équipements, de les sécuriser, soit en les déplaçant soit en les restructurant sur place.

Si nécessaire, il pourra être envisagé, pour le bon fonctionnement des équipements, une restructuration du parc de logements par la démolition, reconstruction de certains immeubles.

Il convient également de repenser la localisation des services municipaux qui aujourd'hui occupent de grands terrains et de grands bâtiments en limite de la Cité. Ces emprises pourraient être mises à profit pour la requalification. C'est le cas du bâtiment du STEGC et des services de la DPJEV, situés face à la résidence des Eyders, mais aussi du bâtiment de restauration de l'AGOSPAP, le long de la rue Curial. L'objectif est de les reconstruire en les intégrant dans des constructions neuves.

3 - Créer des résidences d'habitation

L'objectif est d'améliorer l'image du quartier et de supprimer le qualificatif de "Cité" au profit d'un quartier "comme les autres".

Les tours actuellement sont difficilement identifiables ; seule une lettre de l'alphabet les désigne les unes par rapport aux autres. Leur place n'a souvent que peu à voir avec leur adresse officielle.

L'objectif est de recréer un lien direct entre la rue et le hall d'entrée de chaque bâtiment, de découper des lots séparés, identifiables par leur adresse, afin que les habitants soient rentrés "chez eux" dès qu'ils ne sont plus dans la rue.

La "résidentialisation" suppose de remanier les accès actuels, et d'associer aux immeubles des espaces privatifs clos en limite de la rue,comme le sont les jardins ou les cours des immeubles traditionnels, de restructurer les socles des tours pour dissocier l'accès aux logements des autres fonctions, l'autonomie de chacun garantissant leur bon voisinage et la sécurité.

4 - Revitaliser la vie de quartier, les activités, les commerces et diversifier les fonctions

Dans ce quartier où le logement domine fortement, l'objectif de diversification des fonctions et de revitalisation du commerce est un élément important du renouvellement urbain.

Dans les bâtiments neufs et dans les socles des tours, les fonctions autres que le logement, les activités, les commerces, les bureaux seront privilégiés.

Le long des voies plus fréquentées, des locaux commerciaux pourront être créés.

Les locaux de travail existants, services techniques municipaux mais aussi entreprises privées, seront maintenus dans le quartier et aidés par des actions de requalification des espaces publics.

5 - Requalifier le paysage et mettre en valeur l'espace public

L'objectif est de rompre la monotonie et l'impression de "hors d'échelle" que donne la Cité aujourd'hui.

La création de nouveaux bâtiments d'une échelle plus modeste et le renforcement des plantations devront contribuer à un changement profond du paysage.

La transformation du moyen terme du secteur, notamment par la création de la nouvelle gare EOLE, nécessitera une restructuration des espaces publics au profit des piétons et au détriment du stationnement aujourd'hui envahissant.

L'objectif est de construire des parkings résidentiels sous chaque bâtiment neuf et d'instaurer le stationnement payant afin de désengorger les rues du stationnement des voitures "ventouses".

D - LES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

Pour atteindre une meilleure intégration urbaine de la Cité Michelet plusieurs possibilités d'évolution peuvent être définies.

Quatre propositions de réaménagement ont été envisagées.

Les points communs de toutes ces propositions sont :

- **la création d'un grand jardin public**
- **le découpage de la Cité en plusieurs îlots par la création de voies publiques**
- **la résidentialisation des bâtiments d'habitation.**

A partir de ces constantes, les scénarios se distinguent les uns des autres par la situation du jardin, soit au centre de la Cité entre la rue Curial et la voie nouvelle Nord Sud, soit en bordure de la rue de Cambrai face à la résidence des Eyders.

Les scénarios se distinguent également par l'importance des démolitions et des reconstructions envisagées (une ou deux tours, la barre, l'école maternelle, le CASAL, le STEGC etc), ces options ayant naturellement des incidences importantes sur le coût global de l'opération.

Quel que soit le parti, le découpage foncier des deux îlots concernés est transformé, avec des modifications des parcelles affectées aux équipements, aux services municipaux, et aux espaces publics. En conséquence une redistribution du parcellaire entre la Ville et l'OPAC et le classement en voie publique d'une partie des terrains seront nécessaires.

La particularité de cette proposition est de ne pas démolir de bâtiments d'habitation.

Un jardin public au centre de la Cité

Un jardin de 5.500 m² est créé à l'emplacement actuel de l'école maternelle du 90, rue Curial, du terrain de sport et du CASAL (ce qui suppose le transfert de ces établissements) ; Il est largement ouvert sur la rue Curial.

De nouvelles voies publiques traversent la Cité

Trois voies publiques nouvelles redécoupent la Cité. Pour deux d'entre elles (îlot sud), ces voies existent déjà sous forme de voies privées à usage public de fait ; l'opération consiste à clarifier leur statut, les élargir, officialiser leur usage et à améliorer leur paysage par un traitement des sols, du mobilier urbain et des plantations conforme aux voies publiques parisiennes.

La voie est-ouest rejoint les rues de Curial et de Cambrai et dessert le groupe scolaire. Cette voie de 12 mètres de large serait recalibrée pour disposer de deux larges trottoirs et d'une voie de circulation minimale. Elle serait plantée d'une rangée d'arbres.

La voie nord-sud, large également de 12 mètres, longe la barre de logement et le nouveau jardin.

Une voie traversant l'îlot nord prolonge pratiquement la voie est-ouest jusqu'à la rue Curial. Cette voie permettra de meilleures relations entre le centre du quartier et la future gare EOLE.

Les rues Curial et de Cambrai bénéficient de mesures de requalification par le recalibrage des chaussées, l'élargissement des trottoirs et des compléments de plantations. Au total, les interventions de voirie portent sur 5.200 m²

Des équipements et des services municipaux sont restructurés ou relocalisés

Ce sont les équipements, qui constituent le terrain d'action le plus favorable au remodelage de la Cité. Le projet prévoit des restructurations et plusieurs transferts :

- le groupe scolaire du 84 rue Curial est restructuré et étendu ; les locaux actuellement manquants au programme sont créés. La restructuration suppose la démolition de 1.800 m² H.O pour 2.300 m² H.O. de construction projetées sur place;

- la maternelle du 90, rue Curial est reconstruite sur la rue de Cambrai (1.600 m² de terrain sont nécessaires), sur une partie du terrain actuellement occupée par les services municipaux;

- le STEGC et les services de la DPJEV sont relocalisés. Les services de la DPJEV sont transférés, sur la rue de Cambrai ; le STEGC est relogé sur place en fond de parcelle, derrière l'école maternelle, dans un nouveau bâtiment;

- le CASAL, est également reconstruit sur la rue de Cambrai (1.000 m² de construction sur l'îlot sud);

- le terrain de sport, est déplacé sur la dalle de parking, à l'endroit de l'actuel sablé, le long de la rue Curial.

Les tours sont résidentialisées

Un redécoupage de l'espace libre au sol, définit des "parcelles" pour des ensembles composés en moyenne de deux tours. Leurs socles sont restructurés pour créer une relation directe entre la rue et le hall d'entrée, ce qui suppose la suppression de 35 logements environ, restitués par ailleurs, et la restructuration de 400 m^2 par socle de tour.

Commerces, activités, ateliers

Des bâtiments neufs, à usage de logements en étage, de commerces, d'activités et de bureaux en RDC et dans les étages bas, le long de la rue Curial et de la rue de Cambrai, permettront de restituer les logements supprimés au pied des tours et de diversifier les fonctions et les usages.

CITE MICHELET : Programmes

Version **A** : jardin le long de la voie intérieure nord Sud
sans démolition de bâtiments de logements

Surface de terrain OPAC : 43 800 m²
Surface de terrain Ville de Paris (Voirie + équipement): 29150 m²
Surface de terrain Ville de Paris (SM): 3 600 m²

Type de programme	*Démolition*	*Construction*	*Remarques*
VOIES PUBLIQUES			
Rue Curial			Elargissement de trottoirs et plantations
Rue de Cambrai			Elargissement de trottoirs et plantations
Voies intérieures à créer ou à élargir, à équiper et à classer		5200 m²	Réseaux, sols, éclairage et plantations d'alignement
EQUIPEMENTS			
Jardin public		Terrain : 5500 m²	
Terrain de sport	Oui	Terrain : 1760 m²	
Ecole maternelle 90 rue Curial	Oui	Terrain : 1600 m²	Rue de Cambrai
Groupe scolaire : 84 rue Curial	1800 m²	2300 m² HO	+ restructuration de bât. existants
CASAL	Oui	1000 m²	Rue de Cambrai îlot sud
Logements	35 logts	6500 m² HO	Les logts supprimés sont en rdc et 1er ètage
Restructuration des pieds de tours	Oui	400 m² par tour en moyenne	Les surfaces ajoutées au pied des 17 tours et de la barre seront à préciser.
Activités /ateliers		1500 m²	
Commerces	900 m²	1400 m²	Reconstruction rue de Crimée + nouveaux angle Curial - Cambrai
Bureaux			
Services municipaux	Oui	DPJEV 1200 m² STEGC 2400 m² + 2000 m² SS	Rdc et 1er : rue de Cambrai Arrière de la maternelle
Restructuration chaufferie			Construction au dessus ?

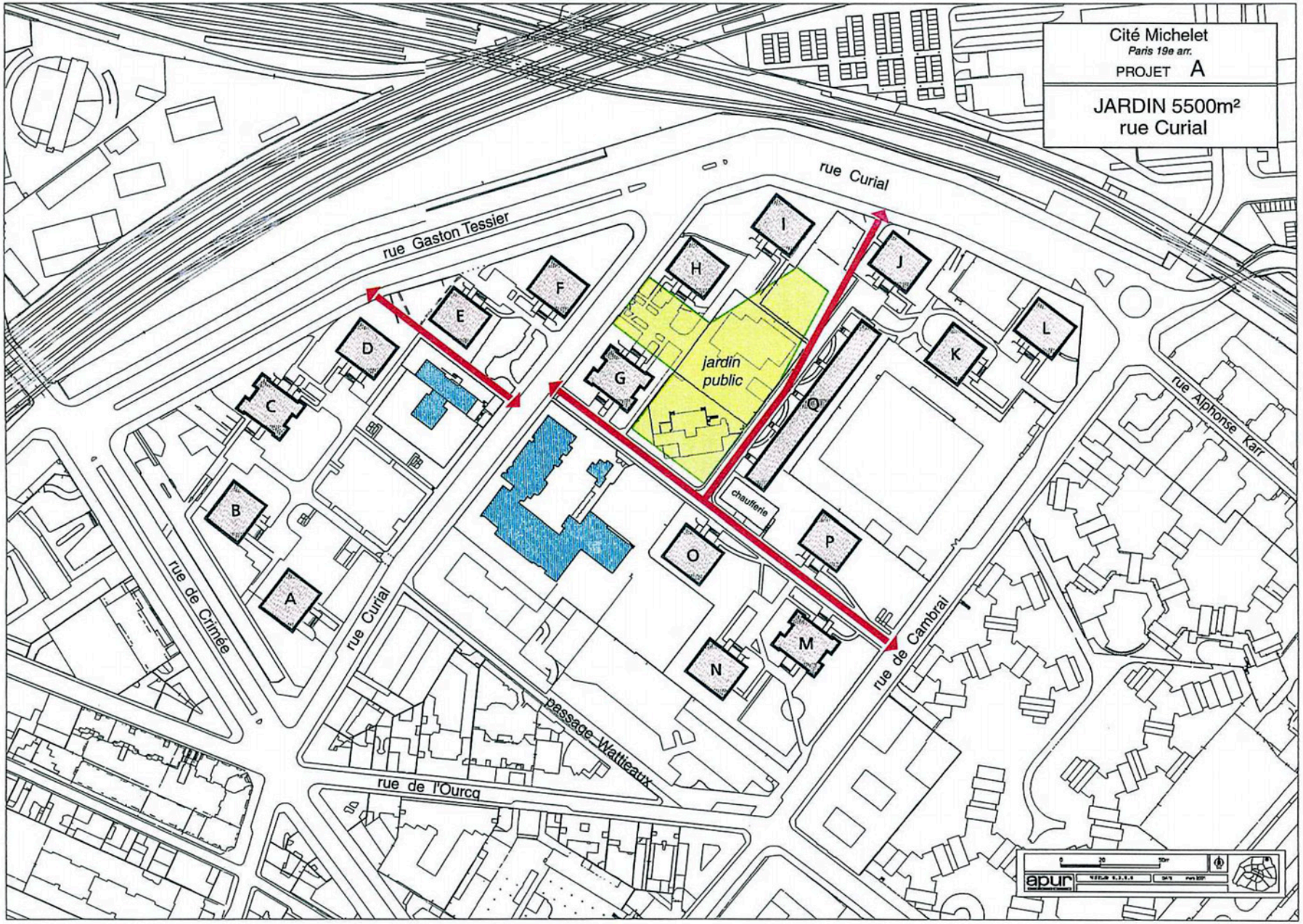
Cité Michelet
Paris 19e arr.
PROJET A
JARDIN 5500m²
rue Curial
rue Curial
rue Gaston Tessier
rue de Crimée
rue Curial
passage Wattieaux
rue de l'Ourcq
rue de Cambrai
rue Alphonse Karr
jardin public
chaufferie
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
apur

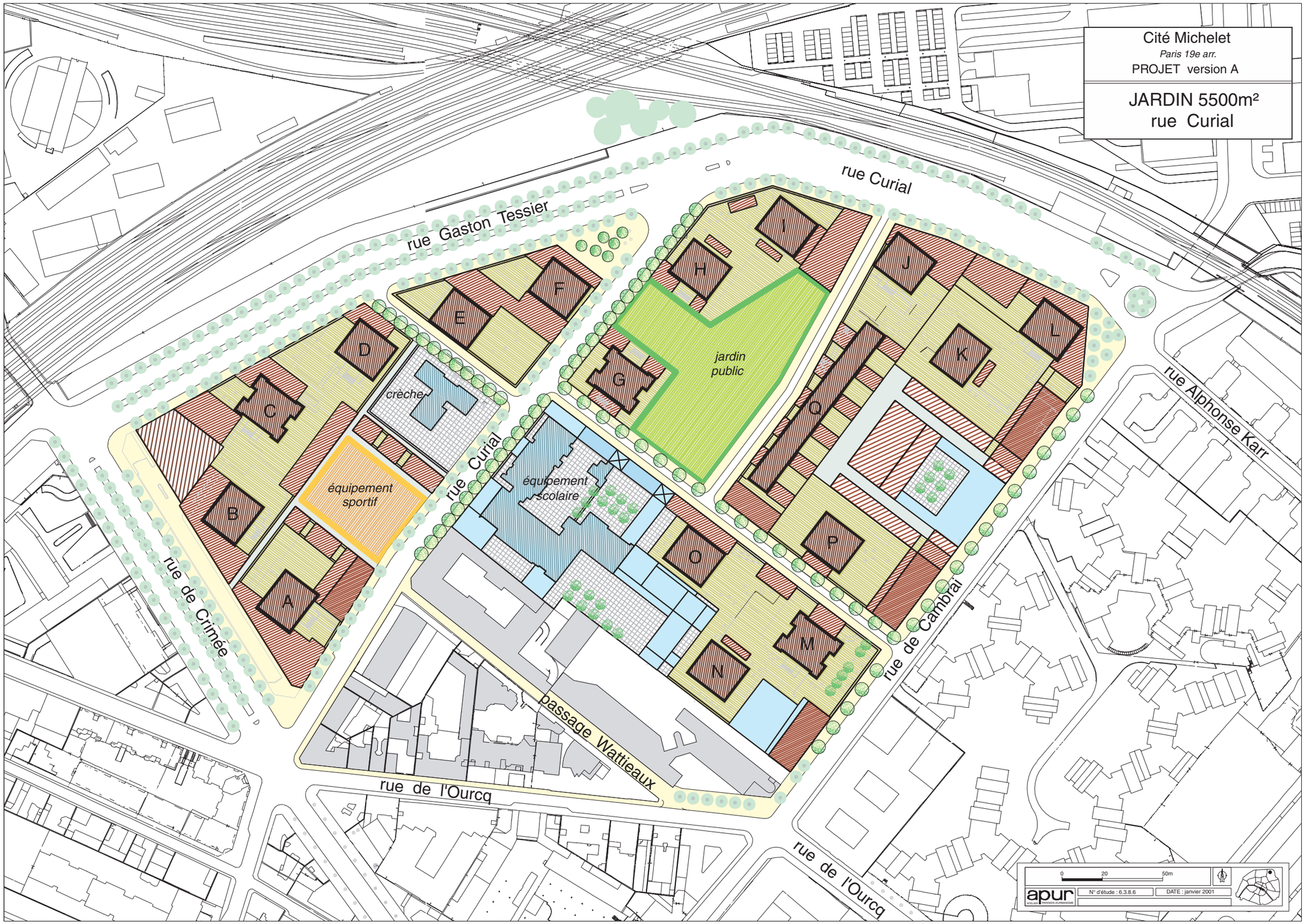
Cité Michelet
Paris 19e arr.
PROJET version A
JARDIN 5500m²
rue Curial
rue Gaston Tessier
rue Curial
rue Alphonse Karr
rue de Cambrai
rue de Crimée
rue de l'Ourcq
rue de l'Ourcq
passage Wattieaux
rue Curial
jardin public
crèche
équipement sportif
équipement scolaire
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
0
20
50m
apur
N° d'étude : 6.3.8.6
DATE : janvier 2001

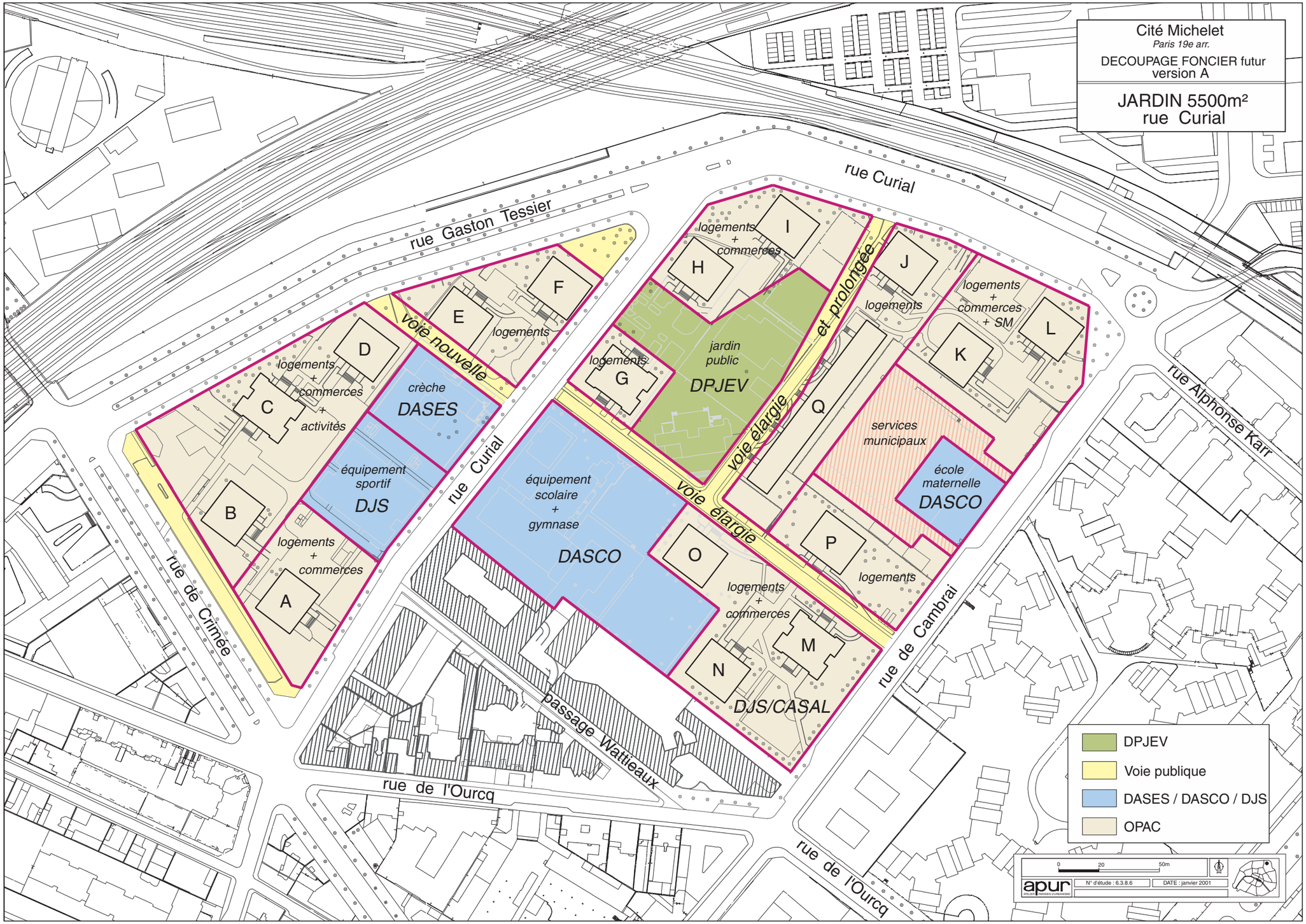
Cité Michelet
Paris 19e arr.
DECOUPAGE FONCIER futur
version A
JARDIN 5500m²
rue Curial
rue Curial
rue Gaston Tessier
rue Alphonse Karr
rue de Crimée
rue de Cambrai
rue de l'Ourcq
rue de l'Ourcq
passage Wattieaux
voie nouvelle
voie élargie et prolongée
voie élargie
rue Curial
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
logements + commerces + activités
logements
logements + commerces
logements + commerces + SM
crèche
DASES
équipement sportif
DJS
équipement scolaire + gymnase
DASCO
jardin public
DPJEV
services municipaux
école maternelle
DASCO
logements + commerces
DJS/CASAL
DPJEV
Voie publique
DASES / DASCO / DJS
OPAC
0
20
50m
apur
N° d'étude : 6.3.8.6
DATE : janvier 2001

Ce scénario prévoit de requalifier le quartier en créant un grand jardin et en remaniant fortement la structure actuelle de la Cité par le remplacement de la barre de logements, de deux tours - les tours O et J, par de nouveaux immeubles de logements de hauteur plus modeste, 5 ou 6 étages.

Un grand jardin public ouvert sur le quartier

Le jardin est aménagé sur la rue de Cambrai, face à la résidence des Eyders, à la place de l'actuel bâtiment du STEGC, des services de la DPJEV et de la barre de logements. Sa superficie, de 7600 m^2, peut être comparée, par sa dimension, au square du Temple.

Des bâtiments d'habitation sont démolis

Le scénario prévoit la démolition de deux tours, les tours O et J, et celle de la barre de logements Q, afin de transformer grandement le paysage de la Cité; de recréer une échelle plus urbaine par la création d'immeubles plus proches des gabarits traditionnels parisiens.

De nouvelles voies publiques traversent la Cité

Trois voies publiques nouvelles redécoupent la Cité. Pour deux d'entre elles (îlot sud), ces voies existent déjà sous forme de voies privées à usage public de fait ; l'opération consiste à clarifier leur statut, les élargir, officialiser leur usage et à améliorer leur paysage par un traitement des sols, du mobilier urbain et des plantations conforme aux voies publiques parisiennes.

La voie est-ouest rejoint les rues de Curial et de Cambrai et dessert le groupe scolaire. Cette voie de 12 mètres de large serait recalibrée pour disposer de deux larges trottoirs et d'une voie de circulation minimale. Elle serait plantée d'une rangée d'arbres.

La voie nord-sud, large également de 12 mètres, longe le nouveau jardin.

Une voie traversant l'îlot nord prolonge pratiquement la voie est-ouest jusqu'à la rue Curial. Cette voie permettra de meilleures relations entre le centre du quartier et la future gare EOLE.

Les rues Curial et de Cambrai bénéficient de mesures de requalification par le recalibrage des chaussées, l'élargissement des trottoirs et des compléments de plantations. Au total, les interventions de voirie portent sur 5.200 m^2

Des équipements et des services municipaux sont restructurés ou rélocalisés

Le groupe scolaire du 84, rue Curial est restructuré et étendu. 1.000 m^2 H.O de construction sont prévus sur la parcelle (de 1280 m^2), libérée par la démolition de la tour O.

Le STEGC et les services de la DPJEV sont transférés dans de nouveaux bâtiments à l'angle de la rue Curial et de la nouvelle voie nord-sud (2.700 m^2 à R+1 et 1700 m^2 en sous-sol pour le STEGC ; 1.000 m^2 à rez-de-chaussée pour la DPJEV).

L'école maternelle du 90 de la rue Curial est démolie et reconstruite en partie sur son terrain actuel, le long de la voie nord-sud, et en partie sur le terrain de sport, face au nouveau jardin public.

Le CASAL, est relogé dans un nouveau bâtiment, sur la rue de Cambrai (1.000 m^2 dans l'îlot sud).

Le terrain de sport est transféré sur la dalle de parking, à la place de l'actuel sablé (2.000 m2).

De nouvelles constructions compensent les logements démolis

les tours conservées sont résidentialisées.

La démolition des tours 0 et J et de la barre Q représente 275 logements, auxquels s'ajoutent 20 logements supprimés à rez-de-chaussée dans les tours conservées, du fait de la résidentialisation, soit 29.100 m² H.O. I). Les logements sont restitués dans des bâtiments construits le long des rues existantes et des voies créées. Leur échelle plus réduite, est conçue de façon à pondérer le gigantisme des tours et instaurer une nouvelle perception de l'espace, plus humaine. Les rez-de-chaussée et étages bas seront consacrés aux commerces et/ou aux locaux de travail.

Les 14 tours conservées sont résidentialisées ; leurs socles sont restructurés (400 m² par tour en moyenne), pour créer une relation directe entre la rue et le hall d'entrée.

Commerces, activités, ateliers

Le projet prévoit de restructurer et de construire des locaux commerciaux (900 m² démolis pour 2.000 m² construits) , sur la rue de Crimée et à l'angle de la rue Curial avec la nouvelle voie est-ouest, et la construction de 4.600 m² de locaux d'activités et d'ateliers.

Bureaux

Des bureaux sont également prévus pour environ 2.000 m² H.O. dans un immeuble neuf et dans les étages bas des nouveaux immeubles de logements.

CITE MICHELET : Programmes

Version **B** : jardin entre la rue de Cambrai et la voie intérieure nord sud
Démolition des bâtiments J, O et Q

Surface de terrain OPAC : 43 370 m² dont 3000 m² (SM + logementts)
Surface de terrain Ville de Paris (Voirie + équipement): 33 240m²

Type de programme	*Démolition*	*Construction*	*Remarques*
VOIES PUBLIQUES			
Rue Curial			Elargissement de trottoirs et plantations
Rue de Cambrai			Elargissement de trottoirs et plantations
Voies intérieures à créer ou à élargir, à équiper et à classer		5200 m²	Réseaux, sols, éclairage et plantations d'alignement
EQUIPEMENTS			
Jardin public		Terrain : 7 600 m²	
Terrain de sport	Oui	Terrain : 2 000 m²	
Ecole maternelle 90 rue Curial	Oui	Terrain : 2 380 m²	Rue intérieure nord sud
Groupe scolaire : 84 rue Curial		Terrain 1280 m² 1000 m² HO	Extension des écoles existantes
CASAL	Oui	1000 m²	Rue de Cambrai îlot sud
Logements	275 logts + 20 en rdc	29 100 m² HO	Démolition des bâts J,O et Q
Restructuration des pieds de tours	Oui	400 m² par tour en moyenne	Les surfaces ajoutées au pied des 14 tours conservées sont à vérifier.
Activités /ateliers		4 600 m²	
Commerces	900 m²	2 000 m²	Reconstruction rue de Crimée + nouveaux angle Curial - Cambrai
Bureaux		1 000 m²	Ilot sud Cambrai
Services municipaux	Oui	DPJEV 1000 m² STEGC 2700 m² + 1700 m² SS	Rdc rue intérieure nord sud Rdc et 1er Rue Curial nord

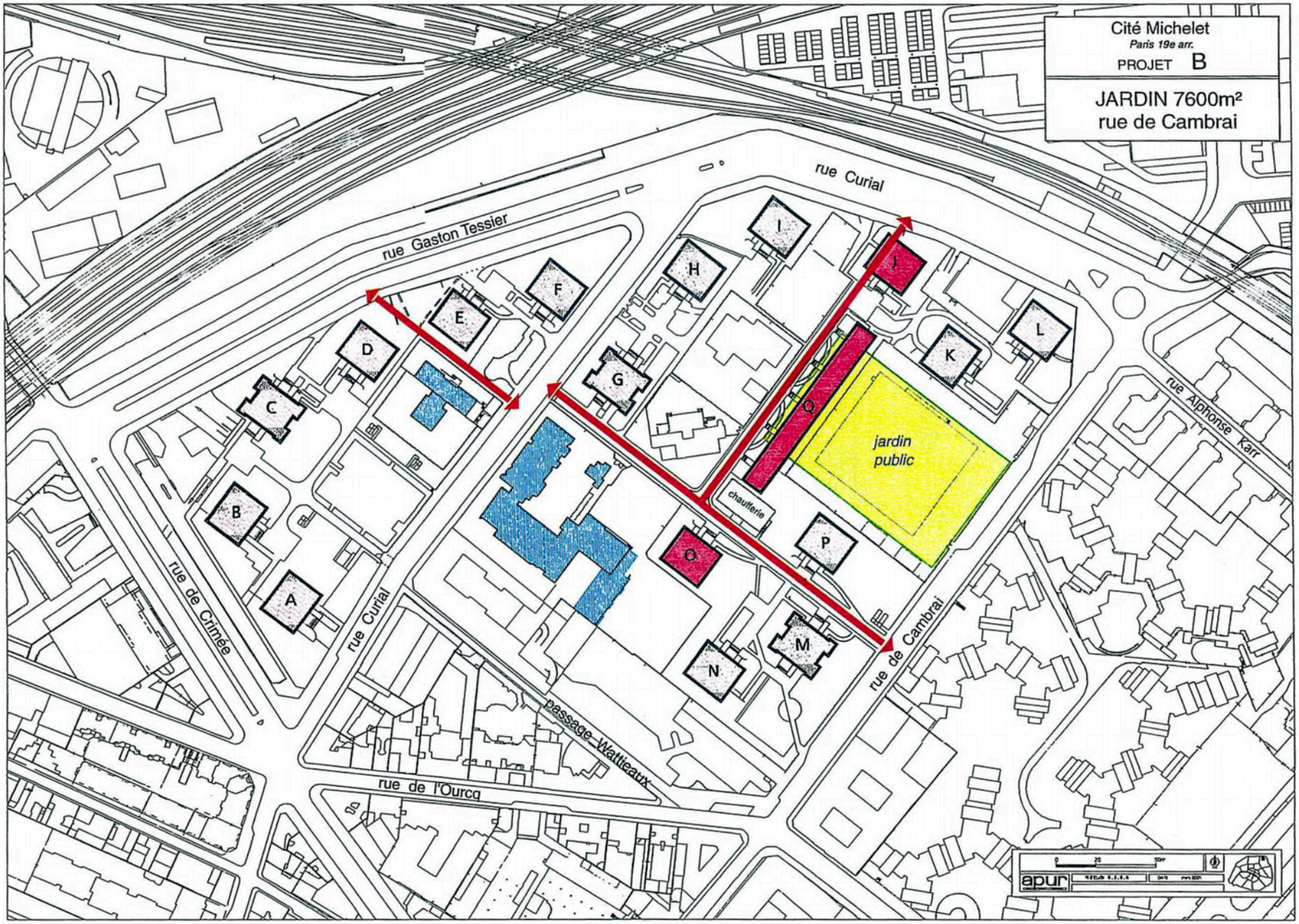
Cité Michelet
Paris 19e arr.
PROJET B
JARDIN 7600m²
rue de Cambrai
rue Curial
rue Gaston Tessier
rue Alphonse Karr
rue de Crimée
rue Curial
passage Watteaux
rue de l'Ourcq
rue de Cambrai
jardin public
chaufferie
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
apur

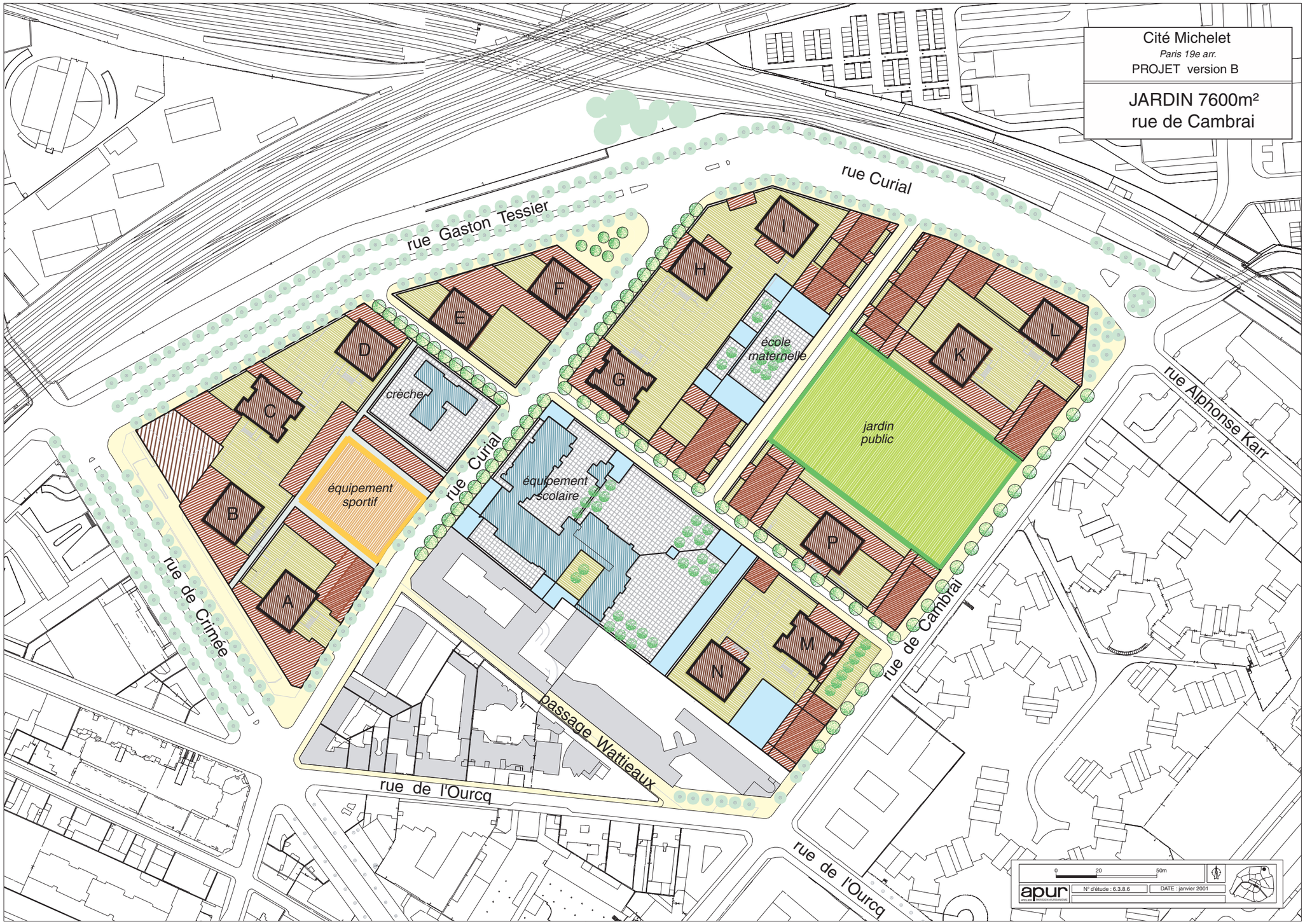
Cité Michelet
Paris 19e arr.
PROJET version B
JARDIN 7600m²
rue de Cambrai
rue Gaston Tessier
rue Curial
rue Alphonse Karr
rue de Crimée
rue de Cambrai
passage Wattieaux
rue de l'Ourcq
rue de l'Ourcq
crèche
équipement sportif
équipement scolaire
école maternelle
jardin public
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
P
0
20
50m
apur
N° d'étude : 6.3.8.6
DATE : janvier 2001

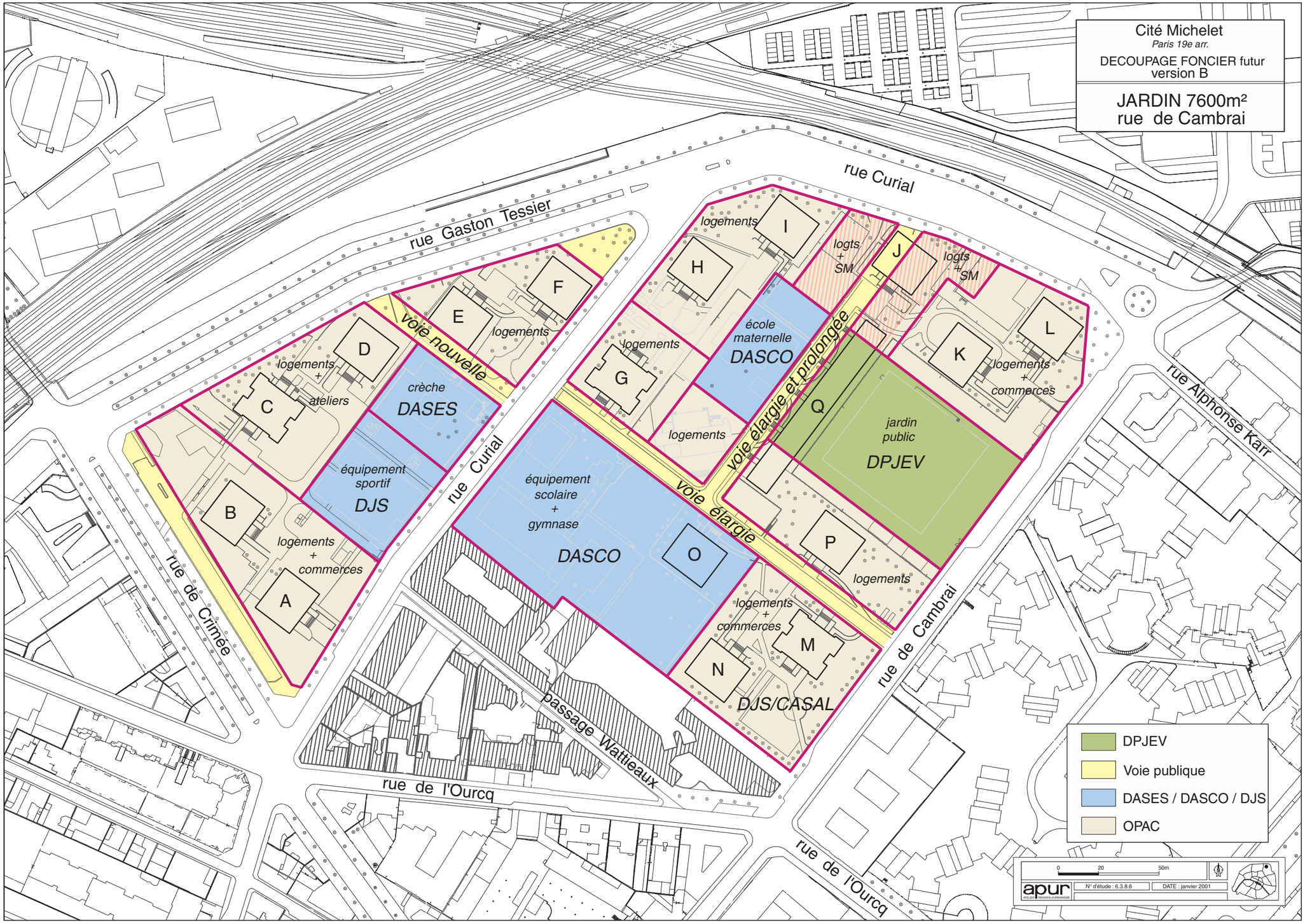
Cité Michelet
Paris 19e arr.
DECOUPAGE FONCIER futur
version B
JARDIN 7600m²
rue de Cambrai
rue Gaston Tessier
rue Curial
rue Alphonse Karr
rue de Crimée
rue de Cambrai
rue de l'Ourcq
passage Wattieaux
voie nouvelle
voie élargie et prolongée
voie élargie
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
logements + ateliers
logements + commerces
crèche
DASES
équipement sportif
DJS
équipement scolaire + gymnase
DASCO
logements
école maternelle
DASCO
logts + SM
jardin public
DPJEV
DJS/CASAL
DPJEV
Voie publique
DASES / DASCO / DJS
OPAC
0
20
50m
apur
N° d'étude : 6.3.8.6
DATE : janvier 2001

Le jardin est orienté sur la rue de Cambrai, face à la résidence des Eyders, ouvert sur le quartier ; le scénario prévoit la démolition d'une tour, la tour O, et de la barre de logements. Cette proposition est une variante moins ambitieuse de la proposition B.

Un grand jardin public pour le quartier

Le jardin est aménagé sur la rue de Cambrai, face à la résidence des Eyders, à la place de l'actuel bâtiment du STEGC, des services de la DPJEV, et de la barre de logements qui sont démolis et transférés par ailleurs. Il s'ouvre largement sur le quartier, de façon à relier la Cité avec son environnement ; sa superficie est de 7.000 m^2.

Des bâtiments d'habitation sont démolis

Le scénario prévoit la démolition d'une tour, la tour O et celle de la barre de logements Q.

La démolition de la tour O permet de mettre un terme aux problème posé par le surplomb par cette tour des cours d'écoles du groupe scolaire du 84, rue Curial.

La démolition de la barre est justifiée par la volonté de créer un jardin de grande ampleur, et celle de l'ouvrir sur l'extérieur, la barre ne permettant pas cette ouverture du fait de l'écran visuel qu'elle constitue.

De nouvelles voies publiques traversent la Cité

Trois voies publiques nouvelles redécoupent la Cité. Pour deux d'entre elles (îlot sud), ces voies existent déjà sous forme de voies privées à usage public de fait ; l'opération consiste à clarifier leur statut, les élargir, officialiser leur usage et à améliorer leur paysage par un traitement des sols, du mobilier urbain et des plantations conforme aux voies publiques parisiennes.

La voie est-ouest rejoint les rues de Curial et de Cambrai et dessert le groupe scolaire. Cette voie de 12 mètres de large serait recalibrée pour disposer de deux larges trottoirs et d'une voie de circulation minimale. Elle serait plantée d'une rangée d'arbres.

La voie nord-sud est infléchie du fait de la conservation de la tour J. Ceci a pour conséquence la réduction de l'îlot Est (tours G, H et I).

Une voie traversant l'îlot nord prolonge pratiquement la voie est-ouest jusqu'à la rue Curial. Cette voie permettra de meilleures relations entre le centre du quartier et la future gare EOLE.

Les rues Curial et de Cambrai bénéficient de mesures de requalification par le recalibrage des chaussées, l'élargissement des trottoirs et des compléments de plantations. Au total, les interventions de voirie portent sur 5.200 m^2.

Des équipements et des services municipaux sont restructurés et relocalisés

Le groupe scolaire du 84, rue Curial est restructuré et étendu, par construction de 600 m^2 H.O.

L'école maternelle du 90, rue Curial, est démolie et reconstruite sur le terrain libéré par la démolition de la tour O.

Le bâtiments du STEGC et des services de la DPJEV est démoli. Le STEGC est relogé dans un bâtiment construit le long de la nouvelle voie publique nord-sud (2.300 m² de construction à R+1, 1500 m² en sous-sol) ; les services de la DPJEV sont relogés sur la rue Curial, au nord (900 m²).

Le CASAL est conservé sur place.

Le terrain de sport est transféré sur la dalle de parking, à l'endroit du sablé, le long de la rue Curial.

De nouvelles constructions compensent les logements démolis ; les tours conservées sont résidentialisées

La démolition de la tour O et de la barre Q représente la suppression de 200 logements auxquels s'ajoutent 20 logements supprimés dans les tours conservées, du fait de la restructuration des socles (400 m² en moyenne par tour). Les logements sont restitués dans les bâtiments construits le long des voies existantes et des voies créées. Leur échelle, plus réduite, est conçue de façon à pondérer le gigantisme des tours et instaurer une nouvelle perception de l'espace, plus humaine. Les rez-de-chaussée et étages bas seront consacrés aux commerces et aux locaux de travail.

Les 15 tours conservées sont résidentialisées ; leurs socles sont restructurés (400 m² en moyenne par tour) pour créer une relation directe entre la rue et le hall d'entrée.

Commerces, activités, ateliers

Le projet prévoit la restructuration et la construction de commerces (900 m² de démolition pour 2.000 m² de construction) sur la rue de Crimée et à l'angle de la rue Curial et de la voie est-ouest, et la construction de 1.500 m² d'activités et d'ateliers.

CITE MICHELET : Programmes

Version **C** : jardin entre la rue de Cambrai et la voie intérieure nord sud
Démolition des bâtiments O et Q

Surface de terrain OPAC : 42 600 m² dont 2600 m² (SM + logementts)
Surface de terrain Ville de Paris (Voirie + équipement): 34 000m²

Type de programme	*Démolition*	*Construction*	*Remarques*
VOIES PUBLIQUES			
Rue Curial			Elargissement de trottoirs et plantations
Rue de Cambrai			Elargissement de trottoirs et plantations
Voies intérieures à créer ou à élargir, à équiper et à classer		5200 m²	Réseaux, sols, éclairage et plantations d'alignement
EQUIPEMENTS			
Jardin public		Terrain : 7 000 m²	entre la rue de Cambrai et la rue intérieure NS
Terrain de sport	Oui	Terrain : 2 000 m²	Ilot G. Tessier
Ecole maternelle 90 rue Curial	Oui	Terrain : 1280 m²	Avec le groupe 84 Curial
Groupe scolaire : 84 rue Curial		600 m² HO	Restructuration des écoles
CASAL	Non		
Logements	200 logts + 20 en rdc	16 400 m² HO	Démolition des bâts O et Q
Restructuration des pieds de tours	Oui	400 m² par tour en moyenne	Les surfaces ajoutées au pied des 15 tours conservées sont à vérifier.
Activités /ateliers		1500 m²	
Commerces	900 m²	2 000 m²	Reconstruction rue de Crimée + nouveaux angle Curial - Cambrai
Bureaux			
Services municipaux	Oui	DPJEV 900 m² STEGC 2300 m² + 1500 m² SS	Rue Curial Nord Rdc rue Intérieure NS

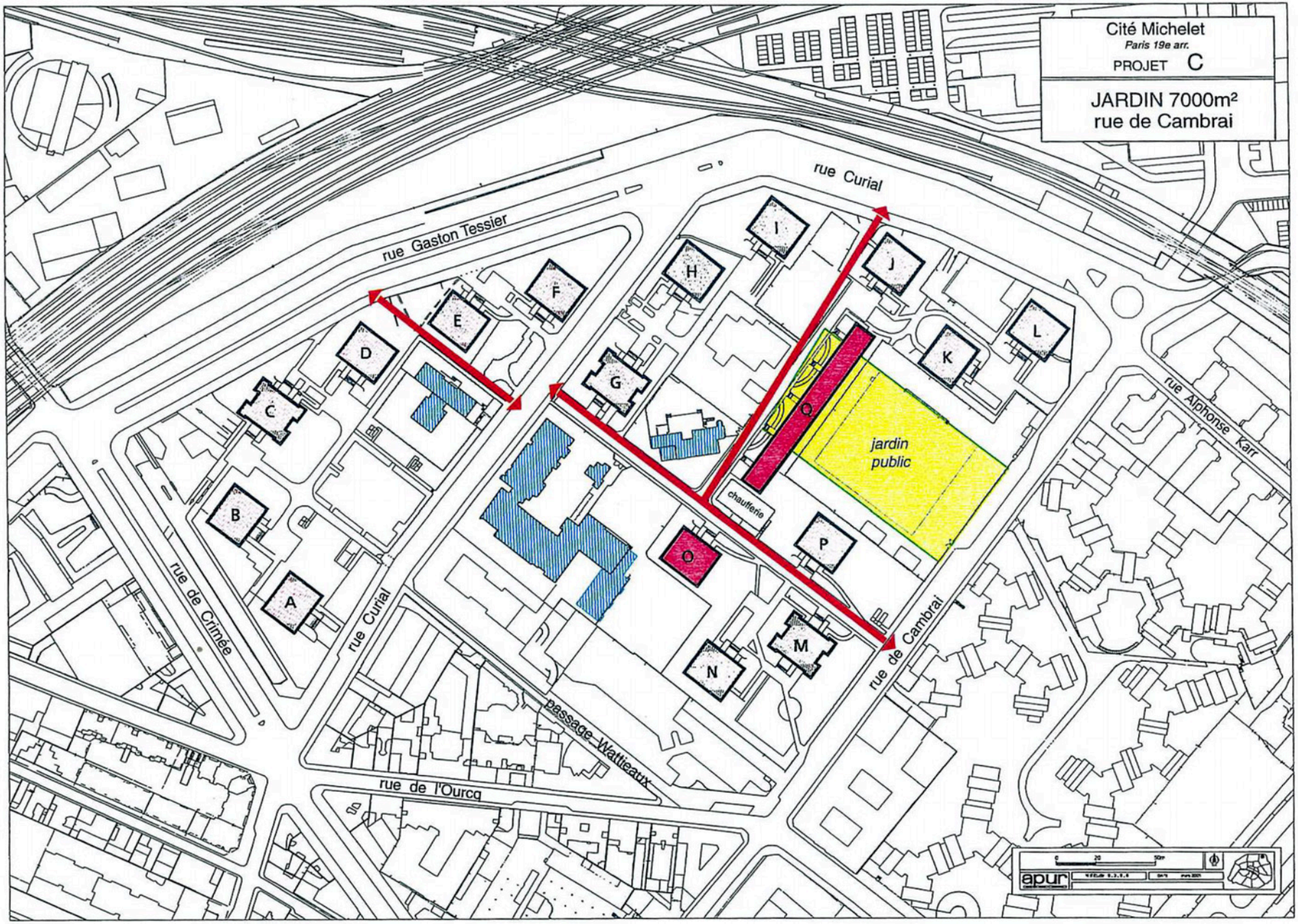
Cité Michelet
Paris 19e arr.
PROJET C
JARDIN 7000m²
rue de Cambrai
rue Curial
rue Gaston Tessier
rue de Crimée
rue Curial
passage Watteaux
rue de l'Ourcq
rue de Cambrai
rue Alphonse Karr
jardin public
chaufferie
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
apur

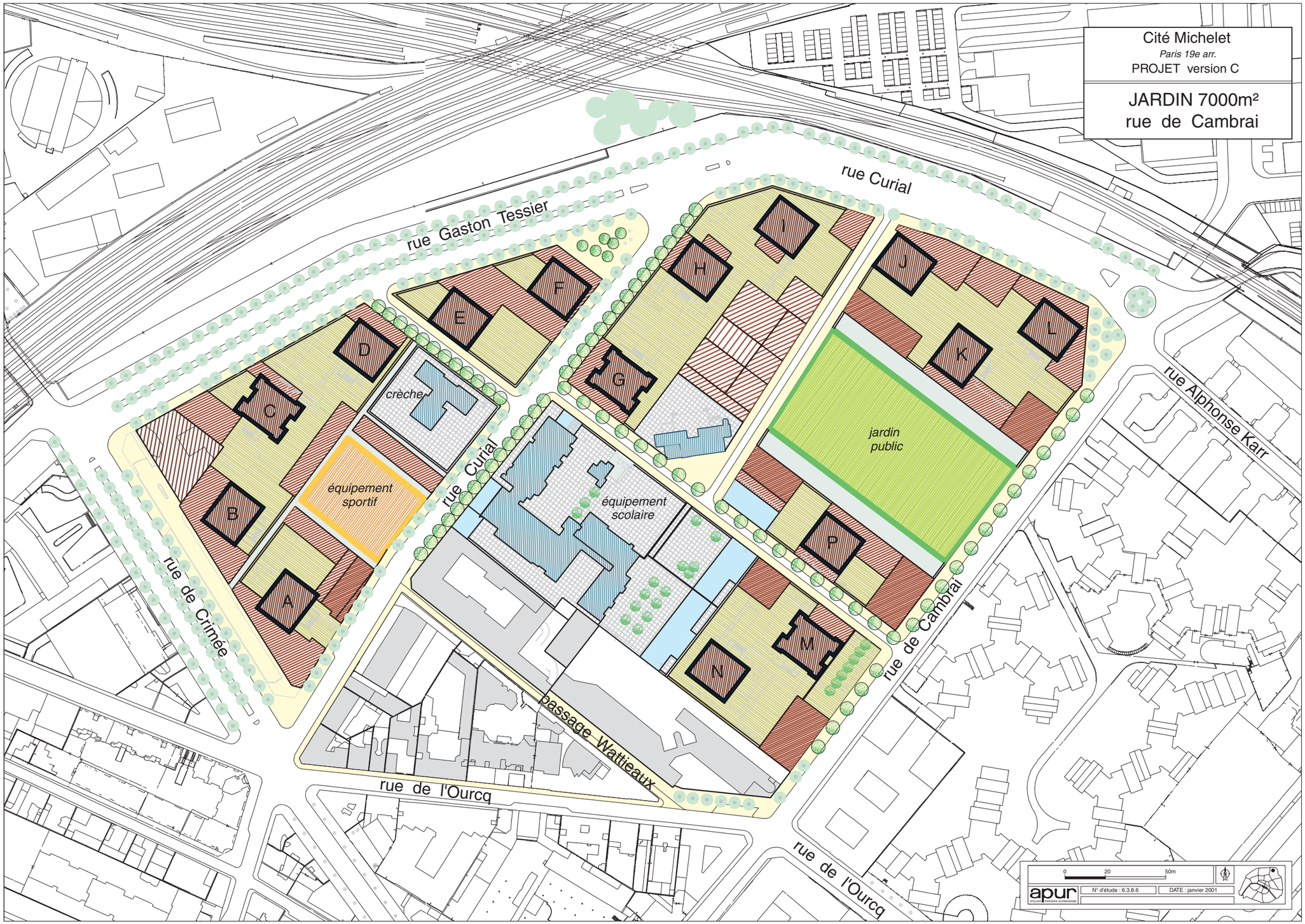
Cité Michelet
Paris 19e arr.
PROJET version C
JARDIN 7000m²
rue de Cambrai
rue Curial
rue Gaston Tessier
rue Alphonse Karr
rue de Crimée
rue de l'Ourcq
passage Wattieaux
crèche
équipement sportif
équipement scolaire
jardin public
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
P
0
20
50m
apur
N° d'étude : 6.3.8.6
DATE : janvier 2001

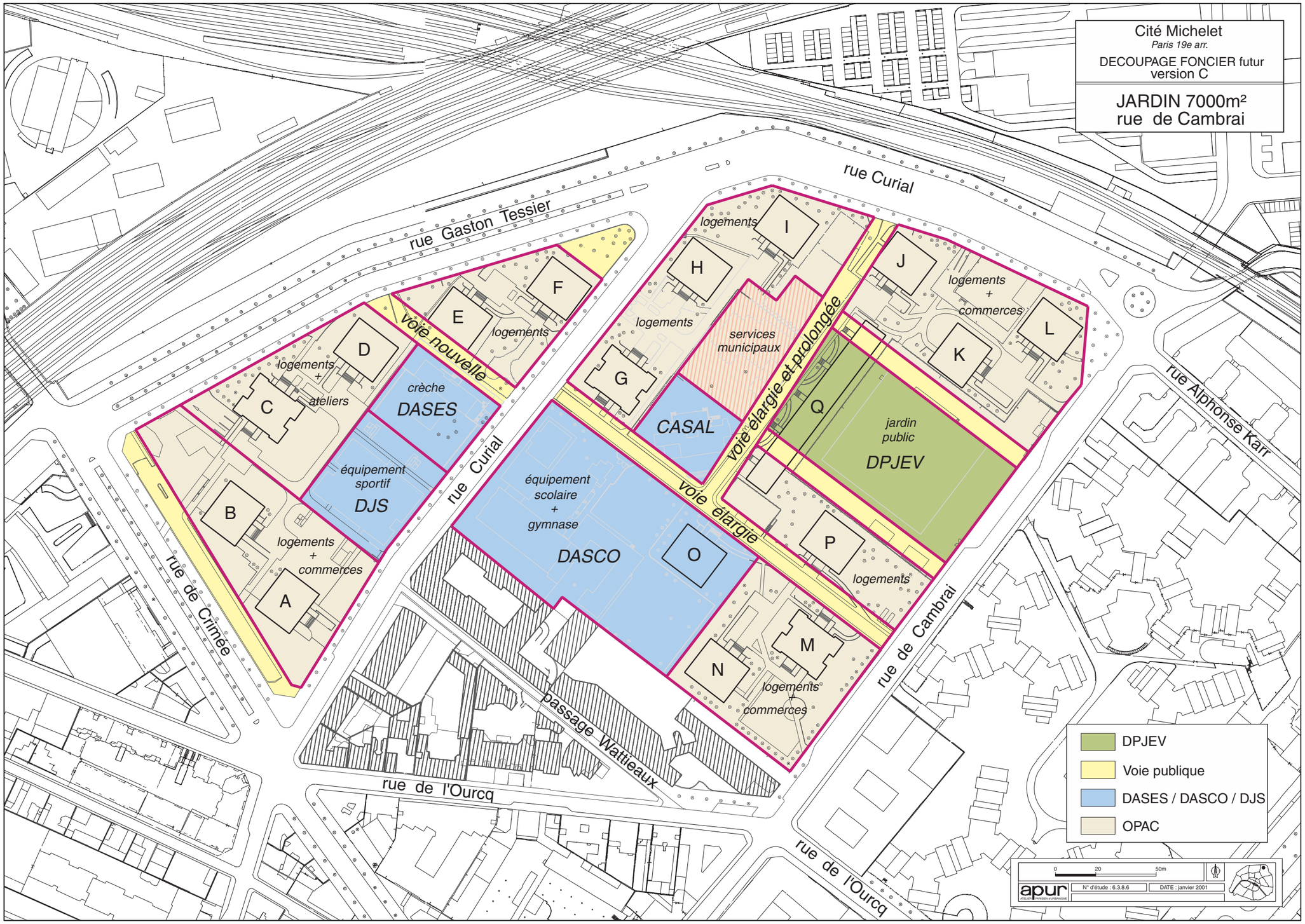
Cité Michelet
Paris 19e arr.
DECOUPAGE FONCIER futur
version C
JARDIN 7000m²
rue de Cambrai
rue Curial
rue Gaston Tessier
rue Alphonse Karr
rue de Crimée
rue de Cambrai
rue de l'Ourcq
passage Wattieaux
voie nouvelle
voie élargie et prolongée
voie élargie
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
logements + ateliers
logements + commerces
logements
crèche
DASES
équipement sportif
DJS
équipement scolaire + gymnase
DASCO
services municipaux
CASAL
jardin public
DPJEV
DPJEV
Voie publique
DASES / DASCO / DJS
OPAC
0
20
50m
apur
N° d'étude : 6.3.8.6
DATE : janvier 2001

Ce scénario prévoit de créer un grand jardin public, au coeur de la Cité, en face de la barre, le long de la voie nouvelle nord-sud et de la rue de Cambrai, ainsi que la démolition des deux tours O et J.

Un grand jardin public au centre de la Cité

Le jardin est créé à l'emplacement actuel de la maternelle du 90, rue Curial, du terrain de sport et du CASAL (ce qui implique de déplacer ces équipements). Sa superficie est de 7.100 m^2. La démolition de la tour J permet de lui donner une grande ampleur et de l'étendre jusqu'à la rue Curial. Il bénéficie de la sorte de deux accès par la rue Curial.

Des bâtiments d'habitation sont démolis

Le projet prévoit la démolition des deux tours O et J.

La démolition de la tour O permet de mettre un terme aux problèmes de sécurité et de voisinage posés par le surplomb par cette tour des cours d'écoles du groupe scolaire du 84 de la rue Curial ;

Celle de la tour J est dictée par la volonté de structurer nettement les voies traversant la Cité et la volonté de bâtir des immeubles plus urbains le long de ces voies pour remplacer les logements et les équipements démolis.

De nouvelles voies publiques traversent la Cité

Trois voies publiques nouvelles redécoupent la Cité. Pour deux d'entre elles (îlot sud), ces voies existent déjà sous forme de voies privées à usage public de fait ; l'opération consiste à clarifier leur statut, les élargir, officialiser leur usage et à améliorer leur paysage par un traitement des sols, du mobilier urbain et des plantations conforme aux voies publiques parisiennes.

La voie est-ouest rejoint les rues de Curial et de Cambrai et dessert le groupe scolaire. Cette voie de 12 mètres de large serait recalibrée pour disposer de deux larges trottoirs et d'une voie de circulation minimale. Elle serait plantée d'une rangée d'arbres.

La voie nord-sud, large également de 12 mètres, longe la barre de logement et le nouveau jardin.

Une voie traversant l'îlot nord prolonge pratiquement la voie est-ouest jusqu'à la rue Curial. Cette voie permettra de meilleures relations entre le centre du quartier et la future gare EOLE.

Les rues Curial et de Cambrai bénéficient de mesures de requalification par le recalibrage des chaussées, l'élargissement des trottoirs et des compléments de plantations. Au total, les interventions de voirie portent sur 5.200 m^2

Des équipements et des services municipaux sont restructurés ou relocalisés.

Le groupe scolaire du 84, rue Curial est restructuré et étendu par construction de 600 m^2 H.O.

L'école maternelle du 90, rue Curial est transférée après démolition sur le terrain libéré par la tour O

Le STEGC et les services de la DPJEV, sont relogés sur la rue de Cambrai, dans des constructions nouvelles (2.400 m^2 à R+1 et 17000 m^2 en sous-sol pour le STEGC ; 1.000 m^2 à rez-de-chaussée pour la DPJEV), à l'arrière et en rez-de-chaussée des nouveaux immeubles de logements.

Le CASAL est transféré sur la rue de Cambrai (îlot sud).

Le terrain de sport est déplacé sur la dalle de parking, à l'endroit du sablé actuel (2.000 m^2) le long de la rue Curial.

De nouvelles constructions compensent les logements démolis, les tours conservées sont résidentialisées.

La démolition des tours O et J représente 185 logements, auxquels s'ajoutent 20 logements, supprimés du fait de la résidentialisation des tours conservées, soit 2.000 m^2 H.O. Les logements démolis sont restitués dans des bâtiments édifiés le long des rues existantes et de voies internes créées. L'échelle des nouvelles constructions, plus réduite, plus humaine, est conçue de façon à pondérer le gigantisme des tours et à susciter une nouvelle perception de l'espace. Les rez-de-chaussée et étages bas seront consacrés aux commerces et aux locaux de travail.

Les 14 tours conservées sont résidentialisées par groupes de 2. Leurs socles sont restructurés (à raison de 400 m^2 par tour en moyenne) pour créer une relation directe entre la rue et le hall d'entrée.

Commerces, activités, ateliers.

Le projet prévoit la restructuration et la construction de commerces (900 m^2 de démolition pour 2.000 m^2 de construction sur la rue de Crimée et à l'angle de la rue Curial et de la voie est-ouest), ainsi que 2.000 m^2 de locaux d'activité et d'ateliers.

CITE MICHELET : Programmes

Version **D** : jardin le long de la voie intérieure Nord Sud
Démolition des bâtiments J, O

Surface de terrain OPAC : 46 200 m² dont 6 115 m² (SM + logements)
Surface de terrain Ville de Paris (Voirie + équipement): 30 440m²

Type de programme	*Démolition*	*Construction*	*Remarques*
VOIES PUBLIQUES			
Rue Curial			Elargissement de trottoirs et plantations
Rue de Cambrai			Elargissement de trottoirs et plantations
Voies intérieures à créer ou à élargir, à équiper et à classer		5200 m²	Réseaux, sols, éclairage et plantations d'alignement
EQUIPEMENTS			
Jardin public		Terrain : 7 100 m²	Le long de la voie intérieure NS
Terrain de sport	Oui	Terrain : 2 000 m²	
Ecole maternelle 90 rue Curial	Oui	Terrain : 1 280 m²	Avec le groupe 84 Curial
Groupe scolaire : 84 rue Curial		600 m² HO	Restructuration des écoles
CASAL	Oui	1000 m²	Rue de Cambrai îlot sud
Logements	185 logts + 20 en rdc	20 000 m² HO	Démolition des bâts J et O
Restructuration des pieds de tours	Oui	400 m² par tour en moyenne	Les surfaces ajoutées au pied des 15 bâtiments conservées sont à vérifier.
Activités /ateliers		2 000 m²	
Commerces	900 m²	2 000 m²	Reconstruction rue de Crimée + nouveaux angle Curial - Cambrai
Bureaux		1 000 m²	Ilot sud Cambrai
Services municipaux	Oui	DPJEV 1000 m² STEGC 2400 m² + 1700 m² SS	Rdc int. d'îlot Cambrai Rdc et 1er int. Ilot Cambrai

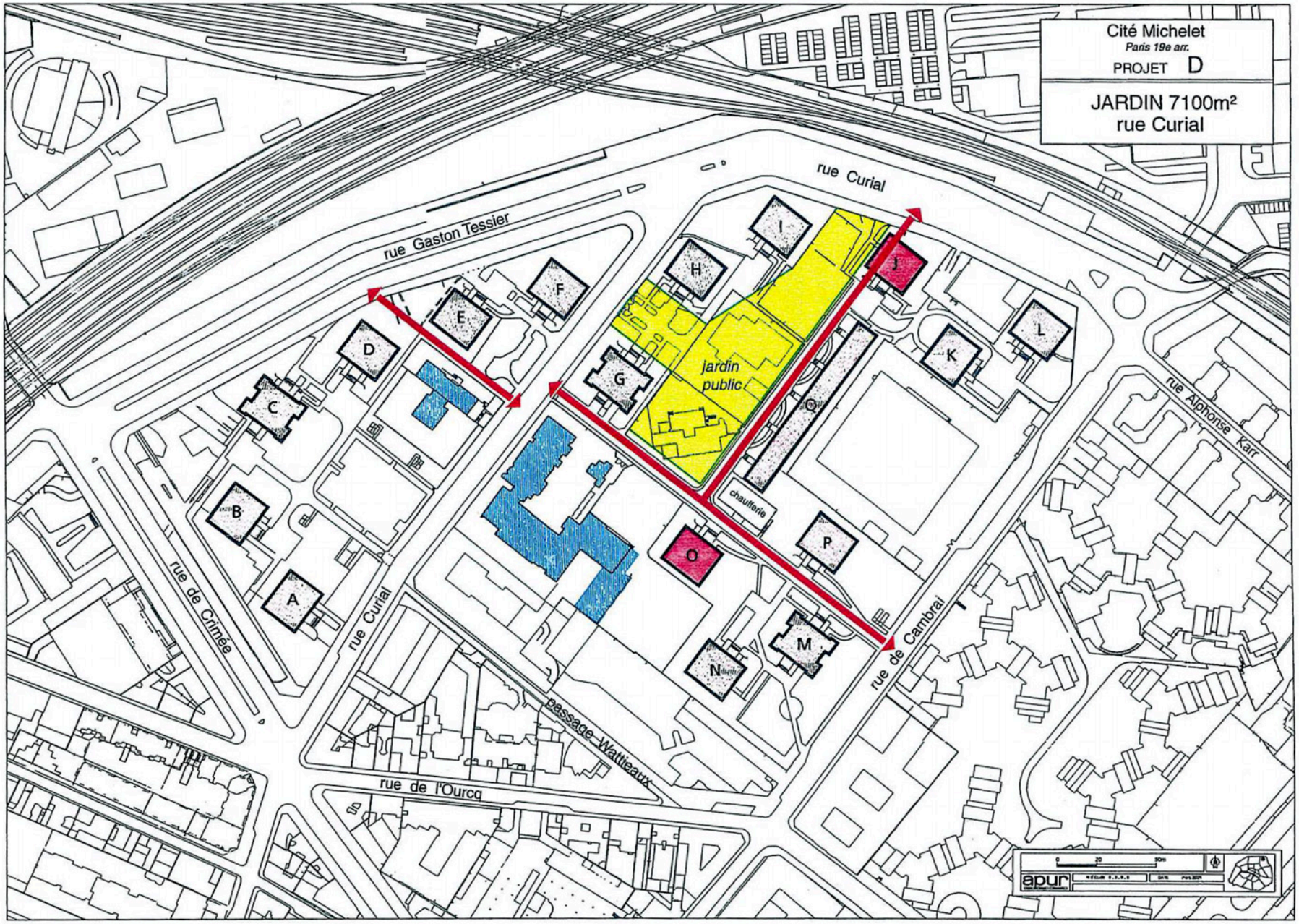
Cité Michelet
Paris 19e arr.
PROJET D
JARDIN 7100m²
rue Curial
rue Curial
rue Gaston Tessier
rue Alphonse Karr
rue de Crimée
rue Curial
rue de Cambrai
rue de l'Ourcq
passage Watteaux
jardin public
chaufferie
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
apur

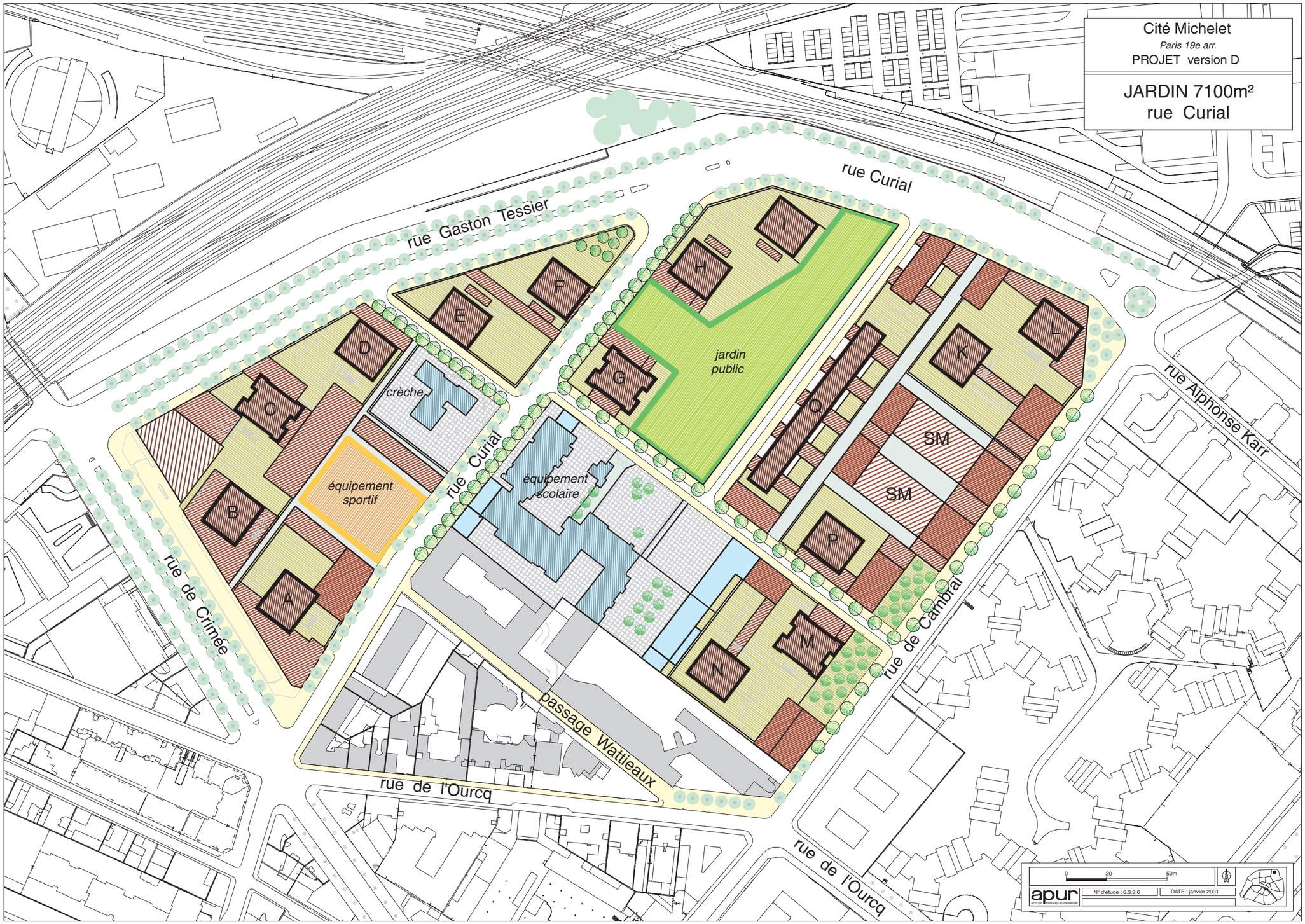
Cité Michelet
Paris 19e arr.
PROJET version D
JARDIN 7100m²
rue Curial
rue Curial
rue Gaston Tessier
rue Alphonse Karr
rue de Crimée
rue de Cambrai
rue de l'Ourcq
rue de l'Ourcq
passage Wattieaux
rue Curial
jardin public
crèche
équipement sportif
équipement scolaire
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
SM
SM
0
20
50m
apur
N° d'étude : 6.3.8.6
DATE : janvier 2001

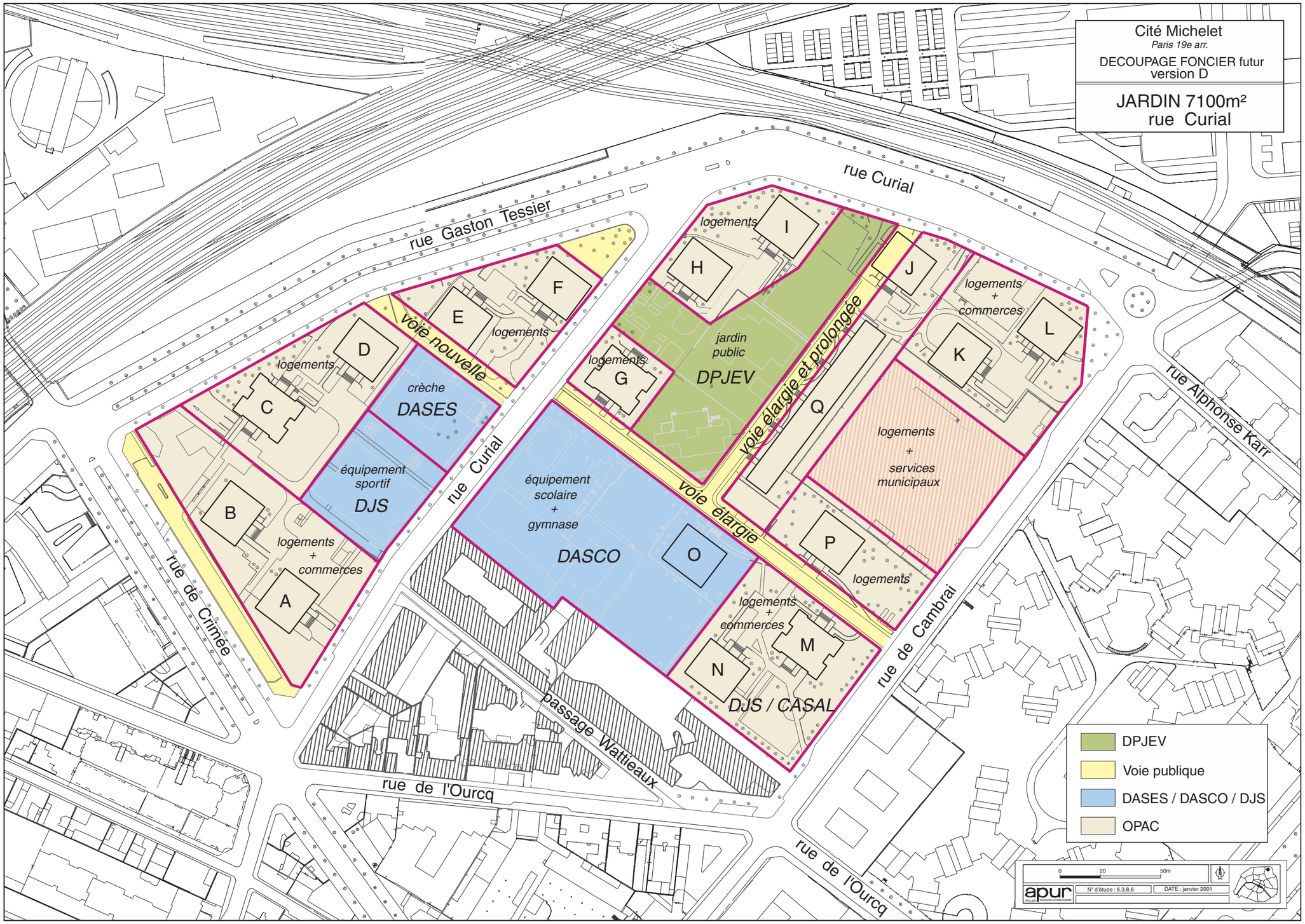
Cité Michelet
Paris 19e arr.
DECOUPAGE FONCIER futur
version D
JARDIN 7100m²
rue Curial
rue Curial
rue Gaston Tessier
rue Alphonse Karr
rue de Crimée
rue de Cambrai
rue de l'Ourcq
rue de l'Ourcq
passage Wattieaux
voie nouvelle
voie élargie et prolongée
voie élargie
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
logements
logements
logements
logements
logements
logements
logements
+
commerces
logements
+
commerces
logements
+
commerces
logements
+
services
municipaux
crèche
DASES
équipement
sportif
DJS
équipement
scolaire
+
gymnase
DASCO
jardin
public
DPJEV
DJS / CASAL
DPJEV
Voie publique
DASES / DASCO / DJS
OPAC
0
20
50m
apur
N° d'étude : 6.3.8.6
DATE : janvier 2001

ANNEXES

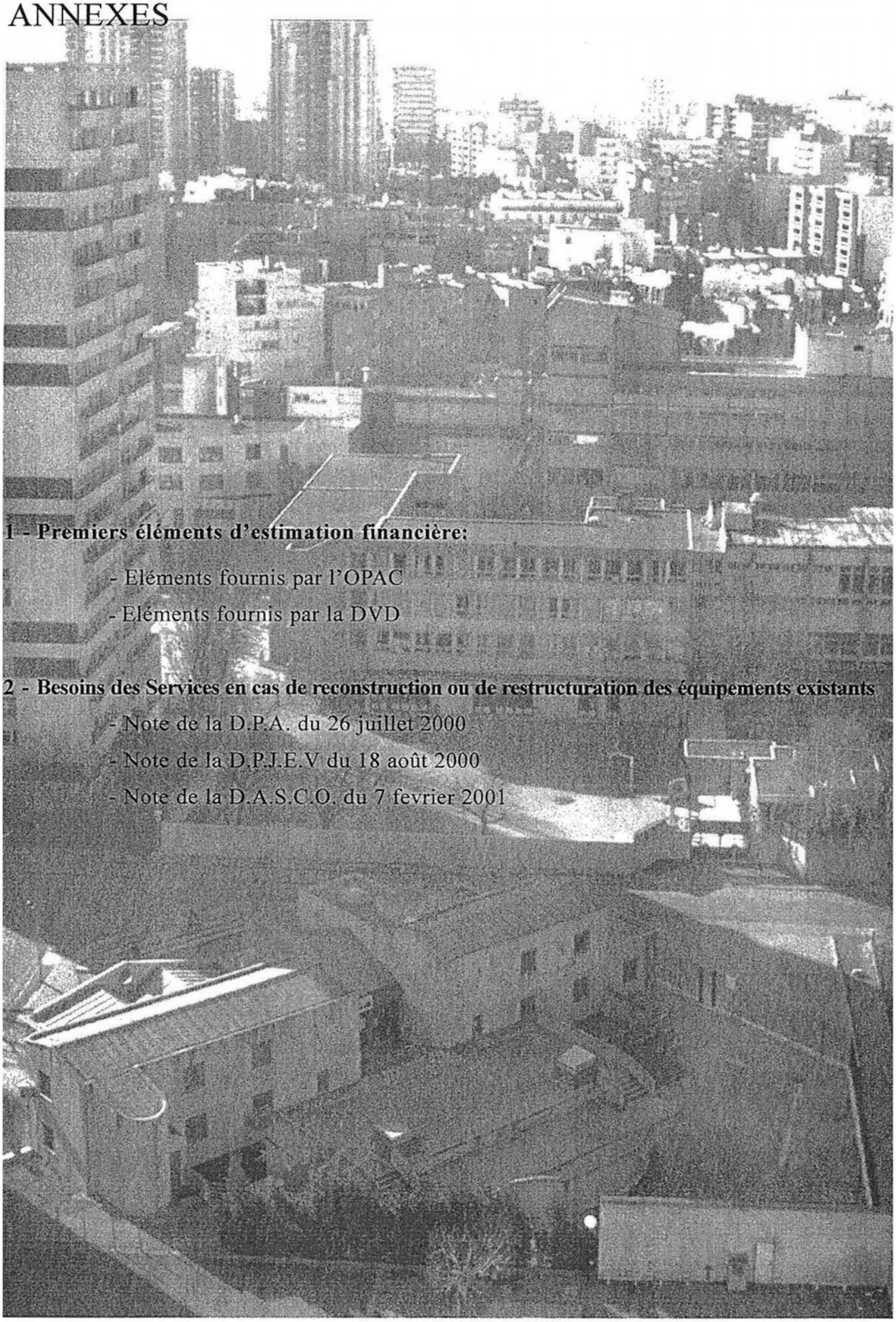

1 - Premiers éléments d'estimation financière:

- Eléments fournis par l'OPAC
- Eléments fournis par la DVD

2 - Besoins des Services en cas de reconstruction ou de restructuration des équipements existants

- Note de la D.P.A. du 26 juillet 2000
- Note de la D.P.J.E.V du 18 août 2000
- Note de la D.A.S.C.O. du 7 fevrier 2001

EDMOND MICHELET CURIAL
Etude de faisabilité

Hypothèse A **CONSTRUCTION**

		U	P/U		TDC
Démolition de	35 logements	Lgts	42 000		1 470 000
Relogement de	35 logements	Lgts	9 800		343 000
Construction de	6 500 m2 de logements	m2 de SHON	15 000		97 500 000
Construction de	6 800 m2 de locaux associatifs	m2 de SHON	11 200		76 160 000
Démolition de	900 m2 de locaux commerciaux	m2 de SHON	2 030		1 827 000
Construction de	2 000 m2 de locaux commerciaux	m2 de SHON	10 000		20 000 000
Total TDC					197 300 000
Montant estimatif TDC					**200 000 000**

Hypothèse B **CONSTRUCTION**

		U	P/U		TDC
Démolition de	295 logements	Lgts	42 000		12 390 000
Relogement de	295 logements	Lgts	9 800		2 891 000
Construction de	29 100 m2 de logements	m2 de SHON	12 000		349 200 000
Construction de	5 600 m2 de locaux associatifs	m2 de SHON	10 000		56 000 000
Démolition de	900 m2 de locaux commerciaux	m2 de SHON	2 030		1 827 000
Construction de	2 000 m2 de locaux commerciaux	m2 de SHON	10 000		20 000 000
Construction de	1 000 m2 de bureaux	m2 de SHON	12 000		12 000 000
Total TDC					454 308 000
Montant estimatif TDC arrondi à					**460 000 000**

Hypothèse C **CONSTRUCTION**

		U	P/U		TDC
Démolition de	220 logements	Lgts	42 000		9 240 000
Relogement de	220 logements	Lgts	9 800		2 156 000
Construction de	16 400 m2 de logements	m2 de SHON	15 000		246 000 000
Construction de	6 000 m2 de locaux associatifs	m2 de SHON	10 000		60 000 000
Démolition de	900 m2 de locaux commerciaux	m2 de SHON	2 030		1 827 000
Construction de	2 000 m2 de locaux commerciaux	m2 de SHON	10 000		20 000 000
Construction de	1 000 m2 de bureaux	m2 de SHON	12 000		12 000 000
Total TDC					351 223 000
Montant estimatif TDC arrondi à					**360 000 000**

Hypothèse D **CONSTRUCTION**

		U	P/U		TDC
Démolition de	205 logements	Lgts	42 000		8 610 000
Relogement de	205 logements	Lgts	9 800		2 009 000
Construction de	20 000 m2 de logements	m2 de SHON	15 000		300 000 000
Construction de	6 000 m2 de locaux associatifs	m2 de SHON	10 000		60 000 000
Démolition de	900 m2 de locaux commerciaux	m2 de SHON	1 400		1 260 000
Construction de	2 000 m2 de locaux commerciaux	m2 de SHON	10 000		20 000 000
Construction de	1 000 m2 de bureaux	m2 de SHON	12 000		12 000 000
Total TDC					403 879 000
Montant estimatif TDC arrondi à					**410 000 000**

Hypothèse A **RESIDENTIALISATION**

		Invest.	G.R.		TDC
Résidentialisation des tours	I et H	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	G	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	J	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	K et L	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	M, N et O	8 000 000	1 680 000		9 680 000
Résidentialisation des tours	A	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	B	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	C et D	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	E et F	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	Q	2 000 000	700 000		2 700 000
Résidentialisation des tours	P	2 000 000	700 000		2 700 000
Montant estimatif TDC					**58 360 000**

Hypothèse B **RESIDENTIALISATION**

		Invest.	G.R.		TDC
Résidentialisation des tours	I et H	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	G	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	K et L	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	M et N	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	A	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	B	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	C et D	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	E et F	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	P	2 000 000	700 000		46 700 000
Montant estimatif TDC					**93 400 000**

Hypothèse C **RESIDENTIALISATION**

		Invest.	G.R.		TDC
Résidentialisation des tours	I et H	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	G	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	J	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	K et L	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	M et N	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	A	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	B	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	C et D	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	E et F	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	P	2 000 000	700 000		2 700 000
Montant estimatif TDC					**53 100 000**

Hypothèse D **RESIDENTIALISATION**

		Invest.	G.R.		TDC
Résidentialisation des tours	I et H	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	G	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	K et L	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	M et N	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	A	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	B	3 000 000	700 000		3 700 000
Résidentialisation des tours	C et D	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	E et F	6 000 000	1 120 000		7 120 000
Résidentialisation des tours	Q	2 000 000	700 000		2 700 000
Résidentialisation des tours	P	2 000 000	700 000		2 700 000
Montant estimatif TDC					**52 100 000**

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS

SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

N° Courrier D/D102561

VM

PARIS, LE 12 FEV. 2001

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN ET DE LA CONSTRUCTION
12. FEV. 2001
SOUS-DIRECTEUR
N° 01/45

Copie à M. V. Hofmann

NOTE

à l'attention de

Monsieur Bernard LANDAU
Architecte Voyer en Chef

Chef du Service de l'espace public et du mobilier urbain
DAUC

OBJET : Requalification de la cité Michelet au titre de la politique de la ville dans le quartier Curial-Cambrai-Karr, à Paris 19ème.

Lors de la réunion du comité de pilotage du 16 janvier 2001, vous avez souhaité connaître le coût prévisionnel des aménagements de voirie devant être réalisés conformément au scénario de l'APUR de requalification de la cité Michelet. A ce titre, l'APUR propose de rendre publiques trois voies de la cité Michelet pour résidentialiser les bâtiments d'habitation et désenclaver les équipements publics :

- dans l'îlot Cambrai, deux voies existantes seraient élargies à 12 mètres. Parallèlement, au niveau du débouché d'une de ces voies dans la rue de Cambrai, un espace planté serait aménagé au droit du n° 3 ter par retrait d'alignement ;

- dans l'îlot Curial, une voie nouvelle calibrée à 12 mètres serait créée.

Pour ces voies, les chaussées seraient traitées en enrobé bitumineux, les trottoirs en asphalte, délimités par des bordures en granit. L'éclairage, fonctionnel et piétonnier, serait contemporain.

Sans préjuger de la faisabilité de ces opérations pour lesquelles l'OPAC doit fournir des compléments d'information, les travaux de voirie et d'éclairage public peuvent être estimés en première approche à 7,2 MF TTC, hors assainissement et hors déséquipement par l'OPAC.

En ce qui concerne l'estimation du coût des travaux d'assainissement dans ces voies, il convient de vous rapprocher des services techniques compétents, à savoir la section de l'assainissement de Paris (Direction de la Protection de l'Environnement). Mes services considèrent que, dans l'hypothèse de la création d'un réseau sous l'ensemble des voies, ces travaux devraient s'élever, en première approche, à environ 11 MF TTC.

Par ailleurs, conformément à la demande de la DVLR, mes services ont présenté lors de la réunion publique du 27 juin 2000 des propositions de principes d'aménagement de la rue de Cambrai, entre la rue de l'Ourcq et la rue Curial, et de la rue Curial, entre la rue de Crimée et la rue Gaston Tessier.

40, RUE DU LOUVRE - 75039 PARIS CEDEX 01- TEL : 01 40 28 71 20 - FAX : 01 40 28 71 15

Elles consistent à :

- recalibrer à 7,60 mètres les chaussées qui comprennent une file de circulation de 4 mètres et un stationnement bilatéral longitudinal,

- élargir les trottoirs du côté pair pour la rue Curial, et des deux côtés pour la rue de Cambrai, tout en les agrémentant de plantations (à l'exception du trottoir pair de la rue de Cambrai où la présence de réseaux ne permet pas une plantation d'alignement),

- rénover l'éclairage de la rue de Cambrai en complément de la rénovation réalisée rue Curial en 1999.

Les travaux correspondants s'élèvent, en première approche, à 13,9 MF TTC.

J'attire votre attention sur le niveau de ces estimations qui correspondent, pour les trois voies nouvelles, à l'esquisse d'un programme d'aménagement et, pour les rues Curial et de Cambrai, à un avant-projet sommaire. Je vous demande en conséquence, si vous étiez amené à communiquer ces estimations, à le faire avec toutes les précautions d'usage.

L'Ingénieur général
p/. Chef du service de l'aménagement de l'espace public

Michel MILLER

Copie : AEA

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

Paris, le 26 juillet 2000

Affaire suivie par: **T. Lange**
☎ 01.43.47.82.39
D. 424

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN
ET DE LA CONSTRUCTION
- 1. AOUT 2000 / 3559
BUREAU DE LA COORDINATION
ET DU COURRIER

NOTE

à l'attention de

Monsieur Jacques MARVILLET
Directeur de l'Aménagement Urbain et de la Construction

Objet : Requalification de la Cité Michelet à Paris 19 e Arrdt.

Références : Votre courrier du 6 juillet 2000 (Ref: CURIAL67/DOC).

P. Jointe : .1 tableau.

Par courrier cité en référence vous me demandez des renseignements relatifs à la partie du bâtiment municipal située 5 rue de Cambrai occupée par des services techniques [1] de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

Je vous précise que les réponses qui suivent ne prennent, bien entendu, pas en compte la partie du bâtiment occupée actuellement par les services de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Vérification des surfaces utiles occupées par la DPA.

Les données figurant sur le tableau que vous m'avez communiqué ont été vérifiées par mes services.

S'agissant des locaux administratifs et techniques, il en ressort que des écarts entre nos données sont minimes en termes de surfaces utiles (265 m²). Il semble cependant que quelques surfaces dont le détail est joint en annexe, aient été omises en particulier celles des ateliers situés au rez-de-chaussée. La surface utile de ces locaux s'élève alors à 2 924 m².

D'autre part, il convient de prendre en compte explicitement les surfaces de stationnement des véhicules. En effet, ces emprises importantes sont des zones fonctionnelles "utiles" à part entière compte tenu du mode d'action du service. Elles peuvent être réparties en deux catégories :

1) Stationnement « sécurisé ».

Les véhicules d'intervention utilisés sont aménagés en véhicules-atelier et contiennent du matériel onéreux qu'il serait très pénalisant de charger et de décharger quotidiennement. Pour des raisons de sécurité, les véhicules sont remisés chaque soir dans un local fermé d'une surface de 430 m² qui est aujourd'hui insuffisante.

2) Stationnement ordinaire et aires de service.

Le service dispose d'une zone de stationnement et de livraison extérieure complémentaire d'une surface de 550 m².

---

[1] Service Technique des Etudes et du Génie Climatique (STEGC) – Subdivision d'Exploitation Nord (SEN).

Programme en cas de restructuration ou de reconstruction.

1) Locaux (surfaces utiles).

Les surfaces nécessaires hors parking sont en diminution sensible (2450 au lieu de 2924 m²). Il sera cependant nécessaire d'en modifier la répartition par fonction de la manière suivante:

▪ Locaux administratifs	300 m²
▪ Locaux d'exploitation (y compris magasin)	1200 m²
▪ Ateliers	250 m²
▪ Locaux techniques	150 m²
▪ Centre de Formation [2]:	300 m²
▪ Locaux sociaux	250 m²
TOTAL	**2450 m²**

2) Stationnement et circulation véhicules (surfaces totales).

▪ Places de stationnement "sécurisées" (27 véhicules)	700 m²
▪ Stationnement ordinaire et aires de service	500 m²
TOTAL	**1200 m²**

Hypothèses de relocalisation du STEGC Subdivision Exploitation Nord.

Le site du 5 rue de Cambrai est le siège d'une subdivision d'exploitation ayant pour secteur géographique le Nord de Paris. La localisation actuelle est bonne et parfaitement complémentaire de celle de la Subdivision d'Exploitation Sud située 106 rue Brançion.

L'option d'une relocalisation est envisageable comme alternative à une reconstruction ou une restructuration sur le site actuel.

Le choix d'un futur site devra conserver un caractère central par rapport aux équipements exploités. Il s'agit d'un critère majeur pour un fonctionnement rationnel du service. Un site situé dans les 10e ou 19e arrondissement serait a priori satisfaisant.

Pour l'Ingénieur Général
chargé des Services Techniques Centraux, l'Adjoint,

Régis MONGE

[2] Le site de la rue de Cambrai est aussi un centre de formation technique pour l'ensemble du personnel ouvrier de la direction. De nombreux concours ou examens y sont organisés annuellement pour le compte de la Direction des Ressources Humaines.

Surfaces non répertoriées en m²

Locaux

NIVEAU	NATURE DES LOCAUX	TYPE	SURFACE
ETAGE	ADMINISTRATIF	LOCAL ACCEUIL	14
ETAGE	CENTRE DE FORMATION	SALLE POLYVALENTE N°1	28
RDC	TECHNIQUE	TOLERIE	148
RDC	TECHNIQUE	LOCAL GAZIER	25
RDC	TECHNIQUE	LOCAL AJUSTAGE	50
		Total	**265**

Soit une surface totale de 2924 m²

Parkings et aires de services

NIVEAU	NATURE DES LOCAUX	TYPE	SURFACE
RDC	EXPLOITATION	GRAND GARAGE INTERIEUR	430
RDC	EXPLOITATION	PETIT GARAGE INTERIEUR	88
RDC	EXPLOITATION	PARKING EXTERIEUR	550
		Total	**1068**

Autres surfaces (pour mémoire)

NIVEAU	NATURE DES LOCAUX	TYPE	SURFACE
S/SOL	TECHNIQUE	CHAUFFERIE	160
RDC	TECHNIQUE	TGBT	13
RDC	CIRCULATION	COULOIR RDC	46
ETAGE	CIRCULATION	COULOIRS	200
		Total	**419**

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES PARCS, JARDINS
ET ESPACES VERTS

SERVICE AMÉNAGEMENT
Section Projets

Paris le 18 AOUT 2000

Note
à l'attention de
Monsieur Jean OLIVIER
Directeur Adjoint
Sous-Direction des Etudes Générales et des Règlements d'Urbanisme
Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction

OBJET :Curial Cambrai - Requalification de la Cité Michelet (19ème Arrdt)

REF : Votre note du 6 juillet 2000.
SEPMU - CURIAL 66/DOC

En réponse à votre note cité en référence, je vous informe qu'après vérification, les locaux de la circonscription NORD EST des Parcs et Jardins se répartissent de la manière suivante :

- locaux administratifs :	368 m2
- locaux techniques (atelier d'architecture de la circonscription et atelier des décorations florales sur la voie publique)	874m2

L'aire couverte en rez de chaussée de 640m2 n'est pas utilisée par la DPJEV mais par le STEGC qui y gare ses véhicules.

Les surfaces affectées à la DPJEV sont tout juste suffisantes et doivent être retrouvées quelles que soient les solutions envisagées.

En ce qui concerne les locaux administratifs soit 368m2, une solution a été soumise au Secrétaire Général en février 2000, consistant en un relogement dans le bâtiment 5 rue Botzaris (Paris 19ème) pavillon situé dans le Parc des Buttes Chaumont, anciennement occupé par la Propreté de Paris, et qui serait consolidé et restauré dans le cadre de la restauration du Parc des Buttes Chaumont.

Pour les locaux techniques soit 874m2, aucune solution n'a encore été envisagée.

Pour le Directeur des Parcs,
Jardins et Espaces Verts
L'Ingénieur Général
Chef du Service Aménagement

Christian DAUNAT

PJ : plans

Affaire suivie par Marie Josèphe GAMBARD - Tel :01 44 25 26 91 OU 90

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
SOUS-DIRECTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
Adresse postale : 3, rue de l'Arsenal - 75181 PARIS Cedex 04
Bureau du Domaine Scolaire et des Etudes Techniques
Section du Domaine Scolaire
DSJ/DSJ

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN ET DE LA CONSTRUCTION
09. FEV. 2001 693
BUREAU DE LA COORDINATION ET DES AFFAIRES GENERALES

Paris le – 7 FEVR. 2001

NOTE

à l'attention de

Monsieur Jacques MARVILLET

Directeur de l'Aménagement Urbain
et de la Construction

OBJET : Requalification de la cité Michelet, réorganisation et redistribution des locaux des deux écoles élémentaires (A et B) 84, rue Curial à Paris 19è.

Réf. : Votre courrier du 27 décembre 2000.
Etude exploratoire SECP n°97

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis pour observations, l'étude exploratoire relative à la réorganisation et la redistribution des locaux des deux écoles élémentaires (A et B) 84, rue Curial à Paris 19è, élaborée par le Service d'études des constructions publiques (SECP) de votre direction, dans le cadre de la requalification de la cité Michelet.

Le constat établi sur le terrain par le SECP correspond effectivement à notre connaissance des difficultés actuelles rencontrées par ce groupe scolaire, notamment en matière d'identification et d'accès aux bâtiments s'ajoutant au manque de locaux dans cet ensemble comportant au 84, rue Curial, une école maternelle de 7 classes, une école élémentaire A de 12 classes et une école élémentaire B de 10 classes.

L'étude des besoins en locaux scolaires pour ces écoles, que je vous propose ci-après, a été établie sur la base d'un effectif scolaire constant dans ce secteur. Elle porte sur les trois écoles précitées et montre un déficit en locaux pour chacune des deux écoles élémentaires.

Ecole maternelle 84, rue Curial :

L'école maternelle constituée de 7 classes pédagogiques, comprend 7 locaux-classes, 2 dortoirs de 92 m² au total, une salle polyvalente, une salle d'activités diverses, un préau de bonne dimension, un réfectoire bien dimensionné également et une vaste cour de 810 m².

Avec un effectif moyen légèrement supérieur à 24 enfant par classe, l'école maternelle n'a pas de besoins supplémentaires à satisfaire en matière de locaux scolaires.

Cette école possède, comme il est noté dans l'étude du SECP, un fonctionnement relativement indépendant de l'ensemble, n'appelant de ce fait pas d'attention particulière de ma part.

Ecole élémentaire A 84, rue Curial :

L'école élémentaire A, constituée de 12 classes pédagogiques et d'une classe A I S (enseignement spécialisé) à structure ouverte, comprend 12 locaux-classes, 1 atelier B C D, un préau de bonne dimension, une vaste cour, un cabinet médical qui accueille les enfants de tout le groupe scolaire et un bureau d'assistante sociale. Le réfectoire est commun aux deux écoles et de dimension correcte.

Le manque d'ateliers et notamment d'une salle informatique ainsi que d'une salle de musique-dessin est à relever sur cette école. Une salle destinée aux activités du centre de loisirs manque également.

L'enseignement spécialisé qui est dispensé dans un local situé à l'école B pourrait être réintégré au sein de l'école A. dans une salle de dimension plus réduite qu'une salle de classe normale.

Ecole élémentaire B 84, rue Curial :

L'école élémentaire B , quant à elle, constituée de 10 classes pédagogiques et d'une classe AIS (enseignement spécialisé) à structure fermée, comprend 10 locaux-classes, deux salles AIS de bonne dimension, un atelier BCD servant également au centre de loisirs, un préau de bonne dimension, un bureau de psychologue du RASED ainsi qu'une vaste cour.

Le manque d'ateliers est également relevé dans l'école avec notamment l'absence de salle informatique et de salle de dessin-musique.

Je souhaite compléter cette étude par une remarque portant sur la quatrième école de ce secteur qui est la maternelle 90, rue Curial.

En effet, l'Atelier Parisien d'Urbanisme a évoqué, le 10 janvier dernier dans vos bureaux, le devenir de cette maternelle à l'occasion de la présentation des différents partis d'aménagements de la cité Michelet.

Il a alors été envisagé une reconstruction de cette maternelle soit sur un autre site soit sur son site actuel. Je souhaiterais que cette seconde hypothèse soit écartée afin d'éviter tout relogement provisoire de cette école durant le chantier de reconstruction, solution toujours coûteuse et extrêmement complexe à mettre en œuvre.

Bien cordialement

Le Directeur des Affaires Scolaires

Patrice MOLLE

Bureaux : 25, boulevard Bourdon 75180-PARIS CEDEX 04 Tél : 01 42 76 25 03 FAX : 01 42 76 70 65

TABLEAU RECAPITULATIF

Construction	200 000 000	
Résidentialisation	58 360 000	
Remboursement anticipé d'emprunt	583 333	
Total TDC	258 943 333	
Hypothése A - COÛT ESTIMATIF TDC		**260 000 000**

Construction	460 000 000	
Résidentialisation	93 400 000	
Remboursement anticipé d'emprunt	4 916 667	
Total TDC	558 316 667	
Hypothése B - COÛT ESTIMATIF TDC		**560 000 000**

Construction	360 000 000	
Résidentialisation	53 100 000	
Remboursement anticipé d'emprunt	3 666 667	
Total TDC	416 766 667	
Hypothése C - COÛT ESTIMATIF TDC		**420 000 000**

Construction	410 000 000	
Résidentialisation	52 100 000	
Remboursement anticipé d'emprunt	3 416 667	
Total TDC	465 516 667	
Hypothése D - COÛT ESTIMATIF TDC		**470 000 000**